

Chateau Garnier

décembre 2021



Bulletin d'information municipale N° 32

La Gazette

Sommaire

Le mot du Maire	P.3
Secrétariat Mairie	P.3
L'état civil : Décès - Mariages - Naissances	P.4

LA VIE DE LA COMMUNE

Horaires des services municipaux	P.6	Vivre ensemble : quelques rappels	P.15
La rentrée scolaire 2021	P.7	Le fleurissement	P.18
La bibliothèque municipale	P.8	Les illuminations	P.18
Du nouveau pour le Castel !!!	P.9	Les illuminations : Noël à Château Garnier	P.19
Visite de M. le Sous-Préfet	P.10	Les ordures ménagères	P.20
Les Energies renouvelables de notre Commune	P.11	Le CCAS	P.21
Travaux et investissement communaux 2021	P.13	Cérémonie du 11 novembre	P.22
Autres travaux 2021	P.13	Cérémonie du 5 décembre	P.22
Empierrement des chemins	P.13	Les tarifs municipaux	P.24
Les projets d'investissements pour 2022 et les années suivantes	P.14	Elections présidentielles et législatives	P.26

LA VIE INTERCOMMUNALE

La communauté de communes	P.27	Pluriservices	P.31
Les ordures ménagères (Tri sélectif)	P.30		

LA VIE QUOTIDIENNE

Mission locale Rurale Centre Sud Vienne	P.33	Eaux de vienne	P.36
Mille bulles : animation du 20 novembre	P.34		
ADMR de Gençay	P.34	Le social : les bonnes nouvelles de fin 2021 et début 2022	P.37
Energie vienne	P.35	La vie sauvage	P.39

LA VIE ASSOCIATIVE

Ecole - APE de Château-Garnier	P.41	Le beau gardon Castelgarnierois	P.45
Le plan d'eau	P.42	La chorale « Le Routin d'Aiguail »	P.47
Le comité des fêtes	P.43	Le Petit Théâtre	P.48
Club du golf des Brandes	P.44	Eglise, Communauté Locale	P.49
Le Club de l'Amitié	P.44		

LA VIE DES ENTREPRISES & ARTISANS DE LA COMMUNE

MOINEAUD Père et Fils	P.50	Tapissier décorateur STEPHENS Angela	P.52
RICOLLEAU Etienne	P.51	HorizonDécor	P.53

LA PAGE ANGLAISE

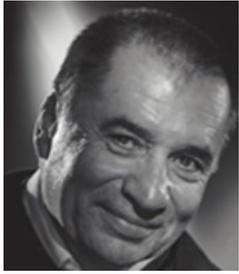
Irish stew : Le ragoût irlandais	P.54	A quick 'bread' recipe : Une recette de « pain » rapide	P.56
----------------------------------	------	---	------

HISTOIRE DE LA COMMUNE

Sculptures et vierges	P.57	L'Histoire du plan d'eau	P.58
-----------------------	------	--------------------------	------

La page insolite	P.61
Annuaire des entreprises	P.62
Calendrier des fêtes 2022	P.63
Comité de rédaction - Remerciements	P.65
Invitation aux vœux	P.66

Mot du Maire



Madame, Monsieur, chers Castelgarniérais,

2021 finit comme elle a commencé : sous le signe de la COVID ! Les vagues se succèdent mais ne se ressemblent pas et la large vaccination de notre pays associée aux gestes barrière permet ent de plus en plus de limiter les dégâts. Il convient toutefois de rester très vigilant surtout en cette fin et début d'année où la 5ème vague atteint son apogée. Espérons que la décrue sera très rapide et que nous surferons en 2022 sur des vagues plus clémentes.

Mais 2021 ne se résume pas qu'au Covid. Nous avons appris à vivre avec et ne nombreuses réalisations ou actions ont été réalisées dans notre commune comme vous pourrez le constater dans ce bulletin municipal. La Maison de Services de Proximité et le Marché de Noël sont 2 exemples parmi tant d'autres qui marquent le dynamisme de notre commune. L'implication de nos concitoyens dans les illuminations de nos quartiers en est également un symbole. J'en profite pour remercier les bénévoles (elles et ils se reconnaîtront !) qui ont fabriqué et posé les décorations de Noël, parfois sous le froid.

En cette fin d'année, j'ai une pensée pour nos disparus et tous ceux qui, frappés par des maladies injustes, souffrent.

Mais la vie continue et est porteuse d'espoir. Il nous faut faire preuve d'optimisme et conserver notre enthousiasme, le sens de la convivialité et du vivre ensemble !

En remerciant tout le comité de rédaction pour le travail effectué et en attendant d'avoir le plaisir de nous rencontrer lors des vœux de la municipalité fin janvier (si la situation sanitaire le permet, au nom de tout le Conseil Municipal et de moi-même, je vous souhaite une **Bonne et Heureuse Année 2022** !.

Secrétariat Mairie

Départ à la retraite de Michel

Après 36 ans jour pour jour de bons et loyaux services au secrétariat de la mairie de Château-Garnier, Michel Rouet prend une retraite bien méritée.

Nous lui souhaitons bien évidemment une bonne retraite qui sera ,nous le pensons, très active dès que ses problèmes de santé qui lui ont gâché ses derniers mois seront estompés. IL est bien évident que nous ne pouvons pas le laisser partir sans organiser un pot de départ à la retraite dès que les conditions sanitaires seront réunies. Nous reviendrons sur sa carrière au service de notre Commune à cette occasion.

En attendant nous lui souhaitons un excellent anniversaire (le 31 décembre 2021) et une longue et très bonne retraite (le 1er janvier 2022).



Après un départ , une arrivée!

À la suite de l'arrêt de Michel, Sophie Barbaron a rejoint l'équipe administrative le 17 juillet 2021.

Dans des circonstances très difficiles car sans le tuilage qui avait été initialement prévu par Michel et une grosse charge de travail due notamment à la gestion administrative de la réalisation de la Maison des Services de Proximité avec un déménagement à la clé, elle a su s'intégrer et faire face.

Elle remplacera officiellement Michel Rouet au 1er janvier et nous lui souhaitons à nouveau la bienvenue.

Nous aurons le plaisir de vous la présenter plus amplement lors d'un moment de convivialité



L'état civil

Les naissances

- ◇ Maddy BOURDIN , née le 26/03/2021



"Bienvenue au nouveau-né"

Les mariages

- ◇ Charlotte BOURDON & Stéphane GUILLET, mariés le 03/07/2021
- ◇ Noémie TISON & Antoine CAUET , mariés le 23/10/2021



Noémie & Antoine

"Félicitations aux mariés"

Les décès

- ◇ Louis BOMBARD : 02/01/2021
- ◇ Jean BLANCHARD : 13/01/2021
- ◇ Jacques Louis LAMY : 24/01/2021
- ◇ Yvette Renée PASQUET née BERNARDEAU : 27/01/2021
- ◇ Marcelle Renée PORCHERON née PAUTROT : 29/01/2021
- ◇ Renée Denise NEUVEU : 19/02/2021
- ◇ Aimé FUMERON : 19/03/2021
- ◇ Renée Marie Madeleine VIGNAUD : 03/04/2021
- ◇ Patrick Alain GUILLETAT : 09/04/2021
- ◇ Gabrielle PIPET née SURRAULT : 21/04/2021
- ◇ Odette Marie-Louise MARTIN née FERRIER : 24/04/2021
- ◇ Antoinette CAILLAUD née DUQUÉROY : 09/06/2021
- ◇ Marie Régine HILAIRET née LOCHON : 11/06/2021
- ◇ Gisèle Odette Louissette COLLIN née POIVRE : 25/06/2021
- ◇ Jean -François LICOINE : 02/07/2021
- ◇ Lucienne Marie Louise Alexandrine GINIBRE née POUZET : 21/07/2021
- ◇ Louis DELAGE : 29/07/2021
- ◇ Marcelle Jeanne HUMEAU née GAUTHEROT : 25/08/2021
- ◇ Jean Marjorie SILK : 05/09/2021
- ◇ Marcel Etienne GAUTHIER : 03/11/2021
- ◇ Suzanne Henriette MOULINAT née BRUNEAU : 09/11/2021
- ◇ Jacques André RICHARD : 25/11/2021
- ◇ Gilberte Marie Louise GRANIER née GENDRE : 27/11/2021
- ◇ Yves Raymond DELAGE : 03/12/2021
- ◇ Marie Camille FERRON née LARGEAU : 03/12/2021
- ◇ Andrée BAUDOIN née CHAMBON : 17/12/2021
- ◇ Gaston GAGNADOUX : 19/12/2021

"Sincères condoléances aux familles endeuillées"

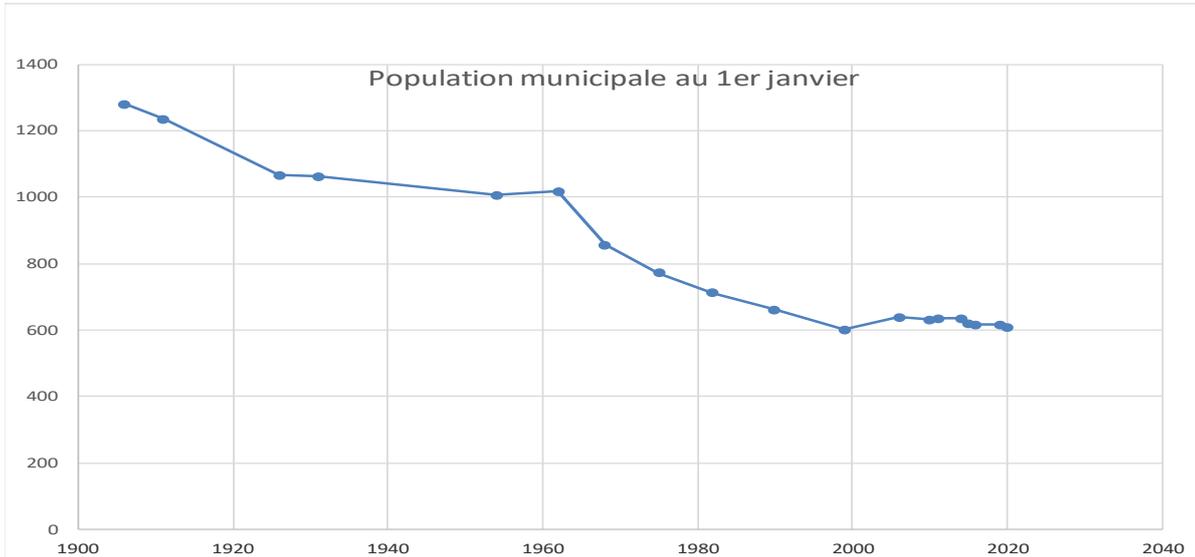


L'état civil

Evolution démographique de notre commune

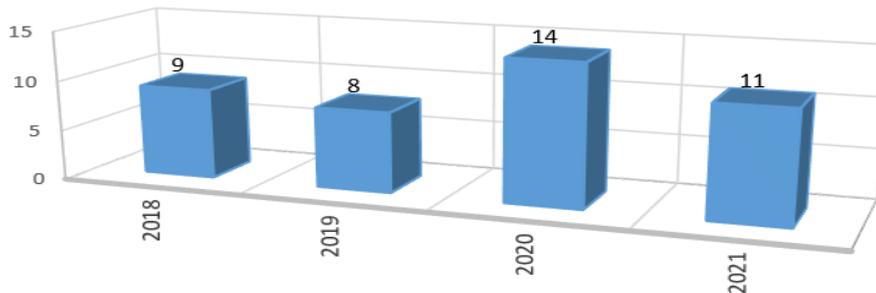
Les résultats du recensement de 2020 montrent une stagnation du nombre d'habitants dans notre commune.

EVOLUTION DE LA POPULATION DE CHATEAU GARNIER DEPUIS 1906

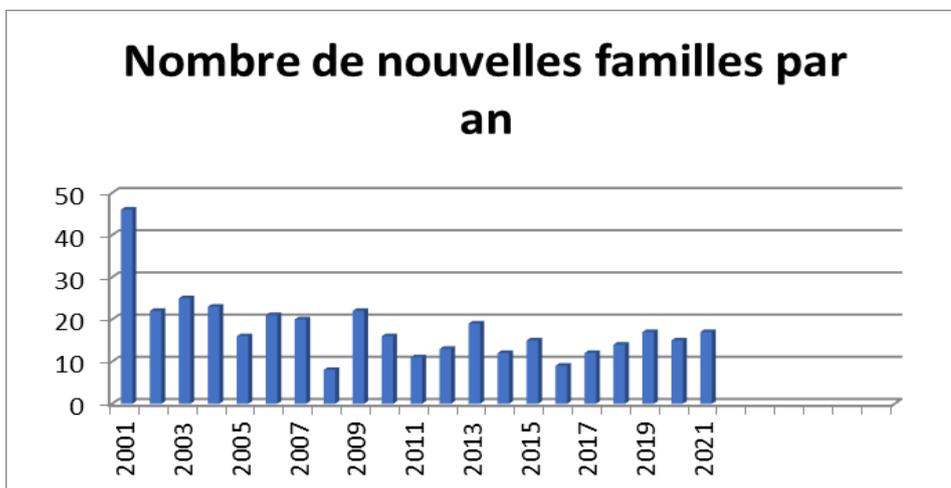


Toutefois les résultats devraient s'améliorer ces prochaines années car nous constatons que de nombreuses demeures qui, jusqu'à maintenant étaient vides, ont trouvé acquéreurs. Nous pouvons penser que cela se ressentira dans les prochaines années tant au niveau population que la fréquentation de notre école.

Nbre maisons vendues ou construites depuis 2018



Nombre de nouvelles familles par an



Horaires des services municipaux

Horaires d'ouverture MAIRIE		
	Matin	Après-midi
Lundi	9h00 - 12h15	13h30 - 17h00
Mardi	9h00 - 12h15	Fermée au public (Ou sur RDV)
Mercredi	9h00 - 12h15	13h30 - 17h30
Jeudi	9h00 - 12h15	Fermée au public (Ou sur RDV)
vendredi	9h00 - 12h15	Fermée
Samedi	Les 1er et 3ème samedi du mois 9h00-11h00	Fermée

Horaires d'ouverture AGENCE POSTALE		
	Matin	Départ des envois
Lundi	9h00 - 12h00	12h00
Mardi	9h00 - 12h00	12h00
Mercredi	9h00 - 12h00	12h00
Jeudi	9h00 - 12h00	12h00
vendredi	9h00 - 12h00	12h00
Samedi	Les 1er et 3ème samedi du mois 9h00-11h00	9h00

Horaires d'ouverture Bibliothèque municipal	
Mardi	14h30 - 17h30
Samedi	10h30 - 12h00

Services Municipaux
Mairie et Agence Postale Communale : 05 49 87 80 11
Bibliothèque : 05 49 87 87 91
Ecole : 05 49 87 88 54
Garderie : 05 49 87 88 43
Cantine : 05 49 87 97 48
Point santé
Cabinet de kinésithérapie M ^{me} GUILLARD SIEPER Claire : 05 49 87 02 12
Cabinet médical secondaire Dr ROUET-NAILANI Marion : 05 49 87 70 04
Cabinet d'infirmières M ^{mes} LASNIER, LUCAS, ROBREAU et FERRON : 05 49 59 52 14
Permanence infirmières du lundi au samedi de 8h45 à 9h et sur rendez-vous.
Numéro d'urgences
SAMU : 15
Général (Appel d'urgence) : 112 (fixe et portable)
Urgence mal entendant : 114
Centre antipoison Bordeaux : 05 56 96 40 80
Gendarmerie : 17
Pompiers : 18

La rentrée scolaire 2021

La rentrée scolaire 2021 s'est déroulée avec les mêmes restrictions sanitaires mises en place avant les grandes vacances d'été.

45 enfants ont donc repris le chemin de l'école en septembre, 14 en maternelle avec Maîtresse Florence, 14 avec Maîtresse Laurena qui enseigne aux CP et CE1, et 17 pour Maîtresse Christelle qui s'occupe des CE2, CM1 et CM2.

2 AESH sont prévues, l'une en maternelle, l'autre dans la classe de Maîtresse Laurena.

En ce qui concerne la cantine, il a été décidé d'un commun accord de ne faire qu'un seul service à partir de 12h. Le nombre d'enfants qui fréquente la cantine est variable, 33 au minimum, 38-39 au maximum.

La garderie n'est plus séparée en deux groupes. Elle est gérée par Sandrine, Ophélie, et notre nouvelle arrivante Cécile.

Les cours de récréation vont être agrémentées de jeux peints au sol, style marelle, par une entreprise professionnelle, pris en charge par l'APE. Deux sont prévus dans la cour des cycles II et III et un dans la cour des maternelles.



La bibliothèque municipale

Les bénévoles tiennent tout d'abord à remercier les lecteurs qui ont continué à venir fidèlement à la bibliothèque, malgré les contraintes engendrées par la crise sanitaire. Toutes les règles et précautions continuent à être appliquées tant par les visiteurs que nous-mêmes. Les livres sont systématiquement désinfectés et mis en quarantaine à leur retour.

Depuis mars 2020, aucune animation, ni manifestation n'ont pu être organisées. A l'automne 2019, nous avons tout préparé pour la première « **p'tite expo** » quand le 2^e confinement est arrivé ! Nous espérons reprendre assez rapidement ce projet qui doit mettre à l'honneur un artisan d'art ou un artiste pendant plusieurs semaines dans les locaux de la bibliothèque.

HOMMAGE À JEAN-FRANÇOIS LICOINE

L'équipe de la bibliothèque a été endeuillée par la disparition brutale de notre ami Jean-François Licoine le 2 juillet 2021.

Très grand lecteur, il s'était inscrit dès son arrivée à Château-Garnier puis très rapidement désireux de mettre ses compétences et ses passions au service de la vie culturelle de Château-Garnier, il devient un bénévole très actif et engagé.

Il participait au choix des ouvrages,

Si vous êtes intéressé, n'hésitez pas à nous contacter.

En octobre 2021, nous avons repris **l'accueil des classes** et nous avons prévu avec les professeurs de continuer sur un rythme régulier. Ce sont des moments de partage avec les enseignants et leurs élèves bien agréables et privilégiés pour donner aux enfants le plaisir de la lecture.

Pendant ces deux années les **achats ont continué**, enrichissant encore notre bibliothèque de romans récents de tous les genres dont les prix littéraires 2020 et 2021, de BD et de documentaires variés (histoire, voyages, société, jardinage, cuisine, loisirs créatifs ...) pour tous les âges et tous les goûts. Toutes ces nouveautés

en particulier ceux que nous empruntons à la Bibliothèque Départementale de la Vienne, soucieux de tenir compte des goûts de chacun de nos lecteurs que, par ailleurs il était toujours prêt à conseiller.

Lors de notre installation rue Alfred Bouchard, il a veillé à la sécurité et à l'organisation de nos nouveaux locaux, fixant le mobilier aux murs, installant une étagère ici, des roulettes là ... A l'automne 2020, la pièce dédiée aux enfants s'étant révélée décidément trop

seront présentées lors du

BIBLIO-CAFE

SAMEDI 29 JANVIER 2022 DE 10 h à 12h

Vous pouvez aussi bien sûr, les découvrir et les emprunter en venant nous voir aux horaires habituels :

MARDI de 14 h 30 à 17 h 30

SAMEDI de 10 h à 12 h

L'équipe vous souhaite une bonne et heureuse année à tous.



petite, il est décidé de gagner un peu d'espace en supprimant un placard. C'est Jean-François, aidé des employés communaux qui va abattre la cloison et faire les finitions nécessaires.

Des projets lui permettant de faire profiter le village de ses connaissances musicales et de son réseau dans ce domaine étaient en cours de réflexion...

Il restera longtemps présent dans notre souvenir.

Du nouveau pour le Castel !!!

Comme vous le savez le Bouton d'Or a fermé ses portes fin décembre 2019. Depuis nous recherchons un repreneur fiable et expérimenté, chose difficile à trouver en pleine période Covid. Toutefois depuis le mois de mai nous avons été contactés par des candidats à la reprise et deux d'entre eux ont retenu notre attention. Ils ont été reçus pour présenter leur projet devant le conseil municipal lors de sa séance du 24 septembre. Après en avoir délibéré, le choix du conseil s'est porté sur la candidature de **Mme et M. Le-françois Véronique et Dominique.**

Ils sont déjà très connus car ils officient comme traiteur depuis de nombreuses années. Ils ont donc déjà une clientèle fidèle comme le prouve le succès de leur plats à emporter qu'ils ont mis en place pendant le Covid.

Outre l'activité traiteur, la restauration, les plats à emporter et le bar, ils assureront également l'hôtellerie de tourisme et referont vivre les chambres du Castel dont ils gardent l'enseigne. De plus, outre la délivrance du pain le mardi matin, ils tiendront un étal de fruits de mer les samedis et dimanches matin en fonction des arrivées.



L'ouverture du Castel est prévue le 10/01/2022.

Nous leur présentons tous nos vœux de réussite. Dans le contexte actuel, c'est une véritable chance pour notre commune ; Sachons la saisir ! Nous espérons que vous contribuerez tous, notamment les associations, au succès de cette reprise.

Visite de M. le Sous-Préfet

Répondant à notre invitation M. Benoît Byrski a été reçu dans nos nouveaux locaux de la Maison des Services de proximité le 12 octobre.

Les caractéristiques de notre village avec les atouts et les faiblesses d'une commune rurale typique, comptant près de 40 km de voirie communale à entretenir lui ont été présentés à travers d'un PowerPoint. Notre commune, résolument tournée vers les énergies renouvelables et l'économie circulaire, reste attractive malgré son relatif isolement, comme le prouve l'arrivée de nouveaux habitants et la vente des maisons ces dernières années.

Nous avons, bien entendu, évoqué les dernières réalisations dont bien évidemment celle de la Maison des Services de Proximité, dont il a apprécié l'ergonomie et la rénovation patrimoniale de qualité, mais aussi des futurs projets, dont celui de la Maison des Associations et de Coworking.

Avec M. le Sous-Préfet, nous avons examiné attentivement les capacités financières de notre commune et des perspectives à court terme. Il nous a incité à déposer fin 2021-début 2022 un dossier de demande de subventions qui devrait s'inscrire dans le Contrats Territorial de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) du Civraisien en Poitou signé le 2 décembre 2021 à Civray

Après ces échanges fructueux et très détendus, nous avons conduit M. Byrski sur le plan d'eau dont il a apprécié l'entretien et la qualité du site.

Nous y avons abordé le projet du Golf et des difficultés rencontrés pour le faire prendre en considération d'une manière énergique par notre Communauté de Communes et le Département. Ce projet lui paru intéressant mais il nous a toutefois indiqué qu'il devra être bien porté politiquement.

Ainsi s'est terminée cet après-midi d'échange avec M. Byrski dont nous avons apprécié la disponibilité et les qualités humaines et d'écoute.



Dernières informations sur le projet Golf

La Communauté de Communes du Civraisien en Poitou s'est tournée vers le département pour étudier le portage du projet Golf. C'est ainsi que nous avons rencontré le 18 février 2021 M. Denis Brunelière directeur la SEM patrimoniale de la Vienne qui est porteuse des grands projets du Département de la Vienne. Après exactement 9 mois d'attente, nous avons reçu une réponse laconique de M. Brunelière dans laquelle que compte tenu des éléments fournis, la SEMPAT86 ne s'investirait pas dans la réalisation de ce projet.

Les raisons de cette réponse sont peu convaincantes dans leur argumentation, d'autant plus qu'en 9 mois nous n'avons pas été contactés par les services de M. Brunelière, ni par ses experts. D'autre part la moindre des choses et des politesses eût été que cette réponse nous soit donnée en face à face lors d'un entretien où nous aurions pu connaître les vrais arguments de ce refus, permettant ainsi de proposer un projet alternatif. Cette manière de procéder témoigne d'une certaine indélicatesse pour les élus que nous sommes..

Quoiqu'il en soit, nous ne nous contenterons pas de cette réponse tant qu'une véritable étude de faisabilité n'ait été faite. C'est un projet structurant pour le Pays Civraisien avec des atouts sportifs, touristiques et économiques dont profitera un grand nombre de communes.

Soucieux de la préservation de l'environnement, il permettra de démocratiser un sport mal connu, à la portée de tous, en permettant aux plus modestes d'y accéder. Depuis le départ, ce projet dérange et nous feront tout pour qu'il se réalise quitte à revoir sa forme et ses ambitions sans pour cela dénaturer l'essence du projet.

Début 2018, Nous avons présenté les bases de ce projet à M. Belin alors Président du département. Il nous a affirmé son intérêt pour ce projet qu'il soutiendrait financièrement en partenariat avec la Communauté de Communes. Il nous a ré-affirmé son soutien lors de la réunion de présentation de la pré étude de M. Duffourc le 20/01/2020 en présence de M. Jean Olivier Geoffroy, Président de la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou. Ce dernier nous a confirmé que c'était un beau projet et qu'il apportait également son soutien Ces marques d'intérêts ont été réaffirmés en plusieurs occasions notamment lors de réunions préélectorales.

Il se dit que les promesses n'engagent que ceux qui les écoutent mais j'ai la naïveté ou la faiblesse de croire que nos politiques locaux, pour lesquels j'ai beaucoup de respect ,voire d'amitié, sont d'une autre trempe et qu'ils feront tout pour faire aboutir ce projet !

En tout cas moi j'y crois et je porterais ce projet avec l'aide de vous tous jusqu'au bout.

Les Energies renouvelables de notre Commune

Projet des Brandes Communales

Une année 2021 décisive pour le projet éolien des Brandes Communales !

En effet, l'enquête publique, qui a donné à chaque riverain qui le souhaitait la possibilité de s'exprimer sur le sujet, s'est déroulée du 2 décembre 2020 au 4 janvier 2021. Elle a abouti à un avis favorable du commissaire-enquêteur en février 2021. La Commission Départementale de la Nature des Sites et des Paysages (CDNPS), composée d'élus et d'experts, s'est ensuite réunie en mai 2021 et a émis un avis favorable pour le projet. Par conséquent, le projet éolien a été autorisé par le préfet en juillet 2021. Mi décembre nous avons appris que cette décision ait purgée de tout recours.

Une étape décisive vient donc d'être franchie mais il reste encore de nombreuses étapes à franchir avant de voir les éoliennes des Brandes Communales se construire et produire de l'électricité verte sur le territoire. Pour lors, l'année 2022 sera consacrée aux nombreuses phases de préparation à la réalisation indispensable au lancement du chantier.

L'équipe projet de la société WPD reste en contact étroit avec la Commune de Château-Garnier pour préparer cette prochaine phase.

Si vous avez des questions, l'équipe projet de WPD EST à votre disposition au 05 32 28 01 44 ou energie.chateau-garnier@wpd.fr

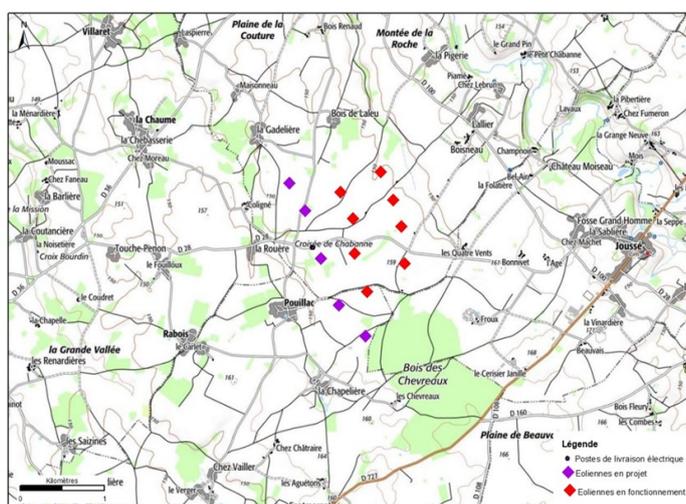
Projet d'extension du parc des Quatre Vents dit de la Croisée de Chabanne

La demande d'autorisation du projet éolien de la Croisée de Chabanne (extension du parc des Quatre Vents) est actuellement instruite par la Préfecture de la Vienne.

Le projet éolien est composé de cinq éoliennes (dont trois sur la commune de Château-Garnier) qui forment une troisième ligne à l'ouest du parc existant.

Hauts de 200 m et d'une puissance unitaire de 3,6 MW, les futures éoliennes produiront au moins autant que le parc des Quatre Vents avec ses 8 éoliennes, soit de l'électricité pour plus de 22 000 personnes (chauffage compris).

RTE estime que l'électricité d'une éolienne se substitue pour 55 % à de l'électricité produite par des centrales thermiques utilisant des combustibles fossiles situées en France et pour 22 % à de l'électricité produite par de telles centrales à l'étranger. Ainsi chaque kWh d'éolien a permis d'éviter 430 g de CO₂ en France et en Europe. Ce qui équivaut pour le projet éolien de la Croisée de Chabanne à 21 000 tonnes de CO₂ évitées par an.



5
éoliennes

50 millions
kWh produits par an

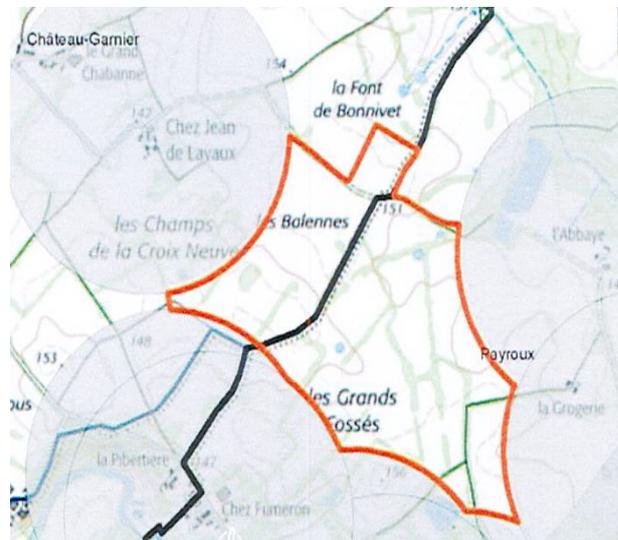
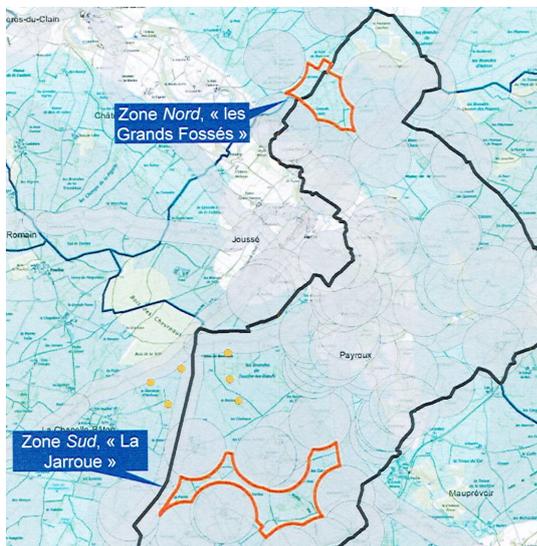
18 MW
Puissance totale

22 000
personnes alimentées

Pour plus d'information : lacroiseedechabanne@enertrag.com ou <https://la-croisee-de-chabanne.parcs-eoliens-enertrag.fr/>

Projet éolien de Payroux mené par la société Valéco

Certains Castelnariens ont été démarchés par la société Valéco pour un projet concernant la Commune de Payroux qui a émis un vote favorable à ce projet (tout en émettant un vote défavorable pour le nôtre !). Ce projet prévoit une zone d'implantation au sud de Payroux (La Jarroue) et une zone au nord (Les Grands Fossés). Cette dernière zone mord sur Château-Garnier aux "Balennes" et sa limite se trouve à 500 m de chez Jean De Lavaux. En conséquence, certains propriétaires et fermiers ont été contactés ou vont l'être en vue de signer un bail emphytéotique. **Cette démarche est strictement privée et n'a pas reçu l'assentiment de la municipalité de Château-Garnier** comme cela a été le cas pour les projets précédents. En effet, nous ne souhaitons pas que d'autres éoliennes que celles précédemment prévues soient édifiées sur notre commune. Nous nous sommes auto-imposés un moratoire pour **tout nouveau projet éolien** au cours de ce mandat bien avant que celui de la Communauté de Communes du Pays Civraisien soit signé.



Projet de centrale photovoltaïque de Technique Solaire

Un projet de parc photovoltaïque au sol associé à une coactivité agricole (pâturage de moutons) situé sur les terres appartenant à la SCI Monvallier-Latour aux lieux-dits; Chez Vergeau, Toussac et les Grandes Forges, fait l'objet d'une enquête publique depuis le 06/12/21 jusqu'au 05/01/22. S'étendant sur 2 parcelles d'environ 4 ha en tout et une puissance cumulée de MWc (méga watt crête), ce projet a reçu un avis favorable du Conseil Municipal le 1er octobre 2018. Nous ne pouvons que vous inciter à découvrir ce projet en mairie jusqu'au 5 janvier 2022.



Travaux et investissement communaux 2021

Cette année, de nombreux travaux et investissements ont été fait , le plus important étant bien entendu la Maison des Services de Proximité. Vous trouverez ci-dessous les principales réalisations .

PRINCIPAUX TRAVAUX ET INVESTISSEMENTS TERMINES EN 2021	MONTANT REALISE HT	SUBVENTIONS OU DONS ACQUIS	RESTE A CHARGE
MAISON DES SERVICES DE PROXIMITE AVEC FRAIS ANNEXES	369 187 €	289 721 €	79 466 €
PARKING RUE ALFRED BOUCHARD	24 480 €	12 118 €	12 362 €
MAISON DES ASSOCIATIONS : Toiture	20 918 €	16 359 €	4 559 €
JEUX PLAN d'EAU	2 180 €	2 180 €	0 €
ACHAT MATERIEL (Plan Informatique école:7250€, mobilier ...)	8 751 €	4 220 €	4 531 €
MISE EN SECURITE DU BOURG	6 802 €	3 382 €	3 420 €
TOTAL	432 317 €	327 980 €	104 337 €

Autres travaux 2021

Comme d'habitude nos employés communaux, outre le travail classique d'entretien de la voirie, des espaces verts et des bâtiments ont réalisés de nombreux travaux importants pour notre commune comme par exemple:

- La réhabilitation du logement du Castel
- La réhabilitation du logement au dessus de la MSP
- Le lancement de la création d'un bureau accessible pour le garage Bigot
- Nouveaux motifs pour les décors de Noël
-

Empierrement des chemins

En ce qui concerne la voirie rurale, il est bon de noter qu'une journée exceptionnelle a été organisé le 8 mars réunissant les employés communaux, des élus et une vingtaine de bénévoles qui ont permis d'épandre plus de 200 tonnes de cailloux sur des tronçons en souffrance.

*La commune a fait entrer en décembre 180 tonnes de calcaire, en prévision de l'entretien des chemins. Il est prévu d'organiser une **journée citoyenne** comme l'an passé à la fin de l'hiver. Les personnes susceptibles d'apporter leurs aides peuvent se manifester auprès de la mairie, du maire ou des adjoints. **La date vous sera communiquée ultérieurement** en fonction des conditions climatiques.*

Les projets d'investissements pour 2022 et les années suivantes

Le budget n'a pas bien évidemment été ni débattu ni voté mais sans préjuger des décisions du conseil municipal certains projets d'investissement se précisent, notamment:

- Défenses incendie.

Conformément au Schéma Communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie que nous avons adopté il convient de réaliser un nombre important de points de défenses incendie (poteaux incendie, citerne, pompage dans la rivière).

En 2021, le conseil a voté un programme "défenses incendie" qui s'étalera sur plusieurs années.

Ainsi, début 2022, 2 poteaux incendie vont être installés, l'un à l'angle de la rue des Violettes et de la rue de l'Arboretum, l'autre à Piamé (il desservira également Lallier)

- Maison des Associations et de Coworking

Conformément aux conclusions de notre Ad'ap, il convient de transférer les locaux mis à la disposition des associations dans un local accessible. D'autre part, nous ne pouvons pas actuellement satisfaire la demande concernant des lieux de coworking ou de bureaux éphémères utilisés le temps de lancer une activité et de trouver des locaux plus appropriés. À la suite de notre appel à projet pour la revitalisation du centre-bourg et de l'étude de faisabilité menée par les Ateliers du Moulin, il apparaît que le bâtiment situé rue du Bas-Bourg convient à ces objectifs. Il lui sera associé un parking à proximité et des places PMR sur la placette devant le bâtiment.

La surface disponible (230 m²) permet :

- ◇ D'accueillir les associations notamment le foyer des jeunes et le club de tarot mais aussi les ai-

nés tout en étant en adéquation avec les exigences de l'Ad'ap.

- ◇ D'accueillir des porteurs de projet en coworking
- ◇ De mettre à disposition un bureau ou/et un magasin éphémère
- ◇ De faire un logement social à l'étage de 74 m².

* Ce projet permet :

- ◇ De réhabiliter un bâtiment à l'abandon que la commune a acheté en 2019 en même temps que d'autres locaux afin de régler un important problème de verrues (revitalisation des centres-bourgs) et d'en assurer la rénovation énergétique.
- ◇ D'avoir une action vis-à-vis de la jeunesse (foyer des jeunes) et des associations, forces vives de nos communes, et avoir un espace intergénérationnel.
- ◇ De mettre à disposition des locaux à des porteurs de projet (mini-pépinière)
- ◇ De mettre à disposition un logement confortable (74 m²) aux normes

* Etapes du calendrier de réalisation du projet :

- ◇ Phases études préalables : dernier trimestre 2021
- ◇ Dépôt permis de construire et recherche des financements : 1er trimestre 2022
- ◇ Marché public : 2ème trimestre 2022
- ◇ Début des travaux : 1er octobre 2022
- ◇ Fin de travaux 31/07/2023

* Coût de l'opération HT : 354000 € HT

* Plan de financement : voir ci-dessous

DEPENSES PREVISIONNELLES		RECETTES PREVISIONNELLES	
Libellé	Montant HT	Financiers	Montant HT
I - Dépenses honoraires maîtrise d'œuvre et études:	35640	• Autofinancement maître d'ouvrage commune :	70800
II - <u>Dépenses d'investissement :</u>		• <i>Conseil Départemental</i>	
<i>(Détaillez les postes de dépenses)</i>		- <i>Activ 4 :</i>	70800
• Parking	20000	• <i>Etat</i>	
• Maison des Associations	145530	- <i>DETR :</i>	17700
• Espaces de Coworking	47520	- <i>DSIL :</i>	106200
• Logement social	103950	• <i>Autres fonds publics</i>	
		- <i>Fonds de concours CCCP :</i>	
III - <u>Dépenses de fonctionnement le cas échéant :</u>		- <i>Fonds de concours CCCP logement :</i>	
• Chauffage-Electricité-Eau	1360	- <i>Energies Vienne</i>	88500
TOTAL	354000		354000

Vivre ensemble : quelques rappels

◆ Les troubles du voisinage

En cas de trouble de voisinage, nous en appelons à la tolérance de chacun, et à privilégier le dialogue en rencontrant l'auteur des nuisances pour l'informer des désagréments.

Rappel de l'arrêté préfectoral du 19 juin 2007 relatif aux bruits de voisinage, notamment l'article 4,8 et 10.

- Lorsque le bruit engendré est de nature à porter atteinte à la tranquillité publique, la durée, la répétition ou l'intensité sont prises en compte pour l'appréciation de la gêne qui peut être constatée par les forces de police ou de gendarmerie, le Maire, ses Adjointes ou tout agent communal commissionné et assermenté.
- Les travaux de bricolages ou de jardinage réalisés par les particuliers à l'aide des outils ou appareils bruyants, telles que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques etc... dont le bruit est susceptible de porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par leur durée, leur répétition ou leur intensité, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :
 - * Les jours ouvrables, de 8 h 30 à 12h et de 14 h à 19 h,
 - * Les samedis, de 9 h à 12h et de 15 h à 19 h,
 - * Les dimanches et les jours fériés, de 10 h à 12 h.
- Les Propriétaires d'animaux, en particulier de chiens, sont tenus de prendre toute mesure propre à préserver la tranquillité du voisinage, ceci de jour comme de nuit, y compris par l'usage de dispositif tel que les colliers anti-aboiement dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive, sans pour cela porter atteinte à la santé de l'animal.

◆ Entretien des trottoirs et des haies

Les agents communaux font leur maximum pour tenir notre commune propre et agréable à vivre. Toutefois certains travaux notamment en ce qui concernent l'entretien des trottoirs et des haies sont du ressort des riverains comme le précise l'ARRETE 2020-50 dont les articles sont rappelés ci-dessous .

ARTICLE 1 : Objet du règlement

Le présent arrêté s'applique sur l'ensemble de la commune de CHATEAU-GARNIER.

La commune organise un nettoyage régulier des voies publiques. En complément de ces actions, la propreté des trottoirs incombe aux propriétaires, locataires, riverains de la voie publique, ainsi que les occupants à titre commercial de l'espace public : étalages divers, terrasses, concessions de toute nature, chantiers... Ils sont tenus d'assurer le nettoyage des trottoirs sur toute la largeur, au droit de leur façade ou s'il n'existe pas de trottoir, à un espace de 1.20m de largeur, en toute saison.

◆ Entretien des trottoirs et des haies : suite

ARTICLE 2 : Entretien des trottoirs et caniveaux :

En toute saison, les propriétaires ou locataires sont tenus de balayer les feuilles, les fleurs ou fruits provenant d'arbres à proximité plus ou moins immédiate, sur les trottoirs jusqu'au caniveau en veillant de ne pas obstruer les regards d'eaux pluviales.

Le désherbage doit être réalisé par arrachage ou binage ou tout autre moyen à l'exclusion des produits phytomédicamenteux.

Les herbes coupées, binées ou arrachées ne doivent en aucun cas être jetées sur la voie publique ni dans les avoires des eaux pluviales.

ARTICLE 2 : Les descentes des eaux pluviales

L'entretien en état de propreté des sorties de descentes des eaux pluviales situées sous les trottoirs est à la charge des propriétaires ou des locataires. Ceux-ci doivent veiller à ce qu'elles ne soient jamais obstruées au même titre que l'entretien des caniveaux recevant ces eaux.

ARTICLE 3 : Neige et verglas

Par temps de neige ou de gelée, les propriétaires ou les locataires sont tenus de balayer devant leurs maisons ou immeubles, sur les trottoirs jusqu'au caniveau.

En cas de verglas, ils doivent prendre toutes dispositions (en utilisant du sable, sel ou sciure de bois) pour éviter tout risque de glissade.

ARTICLE 4 : Libre passage

Les riverains des voies publiques ne devront pas gêner le passage des piétons, poussettes et personnes à mobilité réduite.

Il est interdit d'effectuer des dépôts de quelque nature que ce soit sans autorisation.

ARTICLE 5 : Taille des haies et élagage

Les haies doivent être taillées à l'aplomb du domaine public et leur hauteur doit être limitée à 2 mètres, voire moins, là où la visibilité est indispensable, notamment à l'approche d'un carrefour ou d'un virage.

L'élagage des arbres et des haies et racines en bordure de voie publique incombe au riverain qui doit veiller à ce que rien ne dépasse de sa clôture sur la rue.

A défaut, ces opérations peuvent être effectuées d'office par la Collectivité aux frais du propriétaire, après mise en demeure restée sans effet.

ARTICLE 6 : Les déjections canines

Les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces de jeux publics pour enfants et ce, par mesure d'hygiène publique. Il est demandé aux propriétaires d'animaux de veiller scrupuleusement au respect de cette réglementation.

ARTICLE 7 :

Les personnes qui ne respecteront pas les présentes dispositions s'exposent aux sanctions conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 8 :

Monsieur le Maire, Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie, et tous les agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en mairie.

ARTICLE 9 :

Ampliation du présent arrêté sera transmise au commandant de la Gendarmerie de Gençay

◆ Dépôts sauvages de déchets

Les abords de la mini-déchetterie de Château-Garnier sont régulièrement souillés par des dépôts sauvages de diverses immondices : **Ceci est intolérable !!**.

En conséquence lors de sa séance du 29/11/21 le conseil municipal a pris la délibération suivante :

ELIMINATION DES DEPOTS SAUVAGES DE DECHETS -INFRACTIONS AU REGLEMENT DE COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (D2021-79)

Le conseil municipal,

Vu la loi 75-633 du 15 juillet 1975 relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux,

Vu le code de l'environnement et notamment son titre IV relatif aux déchets,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2212-1 et suivants, L2224-13 à 2224-17, Vu le code général des impôts,

Vu le code pénal,

Vu le règlement sanitaire départemental,

Vu le règlement de collecte du Syndicat des ordures ménagères du secteur est SIMER

Considérant que la nécessité de réglementer, tant dans un souci de propreté et d'hygiène publique que de sécurité des usagers de la voie publique, les conditions de collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de la Commune,

ARRÊTE

Article 1 : Interdiction de dépôt de déchets

Il est interdit de déposer, abandonner ou jeter, sur le domaine public, des ordures, immondices, détritiques quelle qu'en soit la nature, sans y être autorisé.

Les jours de collecte, les dépôts sur la voie publique ne doivent pas gêner la circulation des piétons ni être la cause d'insalubrité et de nuisance à l'hygiène publique et son environnement.

Article 2 : Elimination des dépôts sauvages de déchets

2.1 Tout dépôt sauvage d'ordures ménagères ou de détritiques de quelle que nature que ce soit ainsi que toute décharge brute d'ordures ménagères sont interdits.

2.2 Sont considérés comme dépôts sauvages :

- les ordures non collectées par le service chargé du ramassage des déchets ménagers en raison de leur nature, de leur mauvais conditionnement ou d'une présentation en dehors des heures prévues,
- les encombrants exclus de la collecte ou présentés en dehors des jours réglementaires,
- Les encombrants déposés dans les collecteurs destinés aux déchets ménagers.

2.3 Dans les conditions prévues à l'article 3, les frais d'élimination seront assurés d'office et mis à la charge du responsable du dépôt, étant entendu que cette notion de responsabilité s'étend au propriétaire du terrain ayant fait preuve de négligence, voire de complaisance à l'égard des dépôts de déchets sur son terrain par des personnes non identifiées.

2.4 Les infractions seront poursuivies dans les conditions prévues à l'article 4.

Article 3 : Constatations des infractions

Les infractions au règlement de collecte du SIMER, dûment constatées par le Maire, une personne assermentée de la Commune, la gendarmerie, donneront lieu à l'établissement de procès-verbaux et éventuellement à des poursuites devant les tribunaux compétents.

Les infractions identifiées sont :

- * Les dépôts sauvages
- * Le non-respect des catégories de déchets à déposer.

Ainsi, tout dépôt sauvage d'ordures ou de déchets sur le domaine public fera l'objet d'enlèvement immédiat par les services communaux et lorsqu'il est identifié d'une procédure de recouvrement par des frais afférents à cette intervention, à l'encontre du contrevenant, dans les conditions prévues à l'article 4.

Article 4 : Amendes

4.1 Les dépôts sauvages :

Le fait d'abandonner des déchets sur la voie publique ou privée sans y être autorisé par les règlements en vigueur est sanctionné d'une contravention de 2^{ème} classe d'un montant maximum de 150€ (articles R632.1 et 131.13 du code pénal).

4.2 Le non-respect des catégories de déchets à déposer à la collecte :

L'infraction est assimilée à celle des dépôts sauvages avec application de la même procédure.

Le Maire est chargé de l'application de la présente délibération dont une ampliation sera adressée à :

Madame la Préfète,

Le commandant de gendarmerie de Civray.

Le fleurissement

Le fleurissement a pour but d'embellir et d'égayer notre commune, de la décorer, de lui donner un style, de créer un paysage fleuri.

Comme tous les ans nous essayons de fleurir au mieux le monument aux morts notamment, ainsi que les ponts, les jardinières suspendues et les bacs. Les employés communaux y apportent toute l'attention nécessaire avec l'arrosage et engrais permettant aux plants un bon développement, tout ceci dans un cadre très raisonné en utilisant les techniques suivantes :

Arrosage raisonné : Le personnel commence tôt le matin afin de pouvoir arroser aux heures les moins chaudes et limiter l'évaporation.

Gestion des produits chimiques : Aucun produit chimique phytosanitaire utilisé (insecticide, fongicide, herbicide), ni aucun désherbant chimique.



Les illuminations : Noël à Château Garnier

Les fêtes de fin d'année sont arrivées, et avec elles les illuminations, les décorations des rues afin que scintillent les couleurs apportant un peu de joie à nos concitoyens.

Tous les ans, nous essayons de faire au mieux de nos possibilités. Une équipe assidue de bénévoles se retrouve quelques après-midi pour confectionner nœuds et autres décors afin de garnir les branches de sapin qui sont répartis au fil des rues et sur les ponts.

Des quartiers ont également été aménagés par les riverains ce qui apporte vraiment un plus.

Nos employés communaux avec toutes leur volonté et leurs bonnes idées, nous procurent les branches et cette année, ont eu plaisir à installer une plateforme portant sapins et 4 beaux rennes symbolisant le passage du père Noël.

Nous remercions infiniment tous les participants qui donnent de leur temps avec une convivialité très appréciée dans ces moments de rencontre.

Toute personne intéressée sera la bienvenue au sein de l'équipe pour la préparation de ces fêtes qui font tant rêver petits et grands.



Les illuminations : Noël à Château Garnier

Zoom sur l'illumination des quartiers & villages

Cette année, à l'occasion des fêtes de Noël et du nouvel an, la commune a invité ses habitants à participer aux illuminations et décors festifs. Les diverses créations viennent s'ajouter aux décorations réalisées par les employés communaux et quelques bénévoles et égayer au mieux notre commune.

Cela a aussi permis aux Castelgarniérois, malgré les difficultés liées au contexte sanitaire, de se retrouver pour décorer leurs villages et de retrouver des moments de convivialité et de partage qui font l'essence de Château Garnier

Ainsi, tous ont rivalisé d'imagination pour rendre leur quartier, leur village le plus beau ! En vous baladant dans notre commune, vous pourrez apprécier la crèche à la cité du plan d'eau déjà présente depuis plusieurs années. Vous découvrirez aussi la cabane du père Noël et son village à Couture, des Rennes et leur traineau dans le bas bourg, des bonhommes de neige, des sapins et une multitude de branches décorées, de nœuds colorés dans le bourg, à la Chaufferie, Lapierre...

Bravo à tous les Castelgarniérois pour leur engagement !



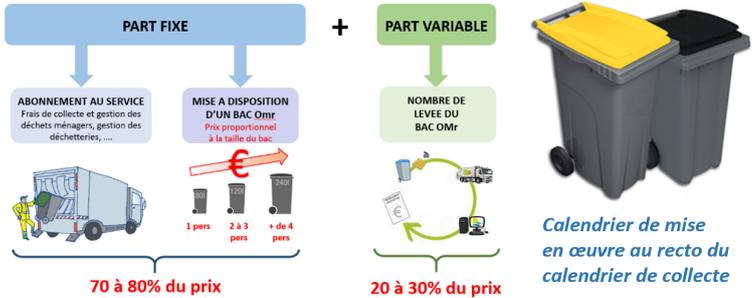
Les ordures ménagères

Changement de tarification pour le ramassage des ordures ménagères à partir du 1er janvier 2023.

- fin d'année 2021 : distribution des composteurs individuels
- 1er semestre 2022 : distribution des bacs
- 2ème semestre 2022 : phase test pour la réduction des tournées des ordures ménagères avec une facturation fictive.
- 1er janvier 2023 mise en œuvre effective de la RI (redevance incitative)
- changement des rythmes de ramassage des poubelles noires 1 fois tous les 15 jours et les poubelles jaunes 2 fois par mois.

2... Conteneuriser et déployer la

Tarification Incitative (TI) : "un nouveau mode de facturation en fonction de la composition du foyer et de quantité de déchets produits"



OBJECTIFS : Augmenter le tri sélectif et les recettes. Diminuer les quantités de déchets enfouis et baisser les coûts d'enfouissement. Favoriser les ménages qui trient leurs déchets.

Pour nous y préparer voici quelques astuces pour diminuer nos poubelles.

En conséquence, il serait bien de favoriser le tri (poubelles jaunes) et le compostage pour réduire les déchets dits ultimes qui vont dans les poubelles noires pour diminuer le prix de la facture. En effet, votre facture dépendra en partie du nombre de ramassages par mois.

- **Pour le recyclage :** nous pouvons déposer au local des cantonniers de Château Garnier les bouchons en plastique de bouteilles ou bidons sauf pour ceux venant de produits non alimentaires. Il y a également dans le hall d'Intermarché de Gençay un bac pour récupérer les piles les ampoules et les cartouches d'encre usagées.
- **Pour le compostage :** soit en tas dans un coin de jardin, soit dans un composteur distribué par le Pays Civraisien en Poitou.

LES 10 RÈGLES D'OR POUR UN BON COMPOST

- 1** Varier la nature des déchets. Alternier l'apport d'AZOTE et de CARBONE, de déchets SECS et de déchets HUMIDES.
- 2** Couper ou broyer les déchets apportés. Plus ils sont PETITS, plus ils se dégradent facilement.
- 3** MÉLANGER, dans le composteur, les nouveaux déchets avec ceux de la couche précédente, avec un bâton, une fourche ou une griffe.
- 4** ARROSER avec de l'eau de pluie un compost trop sec. Si le tas est trop sec, les vers l'abandonnent.
- 5** Apporter de la MATIÈRE SÈCHE (papier, carton sans encre, feuilles sèches, sciure, tonte sèche de gazon) à un compost trop humide.
- 6** OXIGÉNER le tas en cas de mauvaises odeurs : retourner-le tas et incorporer de petits branchages fins et secs.
- 7** Ajouter un ACTIVATEUR de compost, comme les feuilles d'ORTIE, si la maturation du tas stagne (et attire les moucheron).
- 8** Évaluer le degré de maturation. Un compost MÛR a une COULEUR brune et une ODEUR de sous-bois.
- 9** Utiliser un compost mûr au pied des plantes POTAGÈRES ou des plantes d'ornement, en automne ou au printemps.
- 10** Utiliser le compost demi-mûr aux pieds d'arbres d'adultes ou comme paillis de planches potagères nues.

Les ordures ménagères (suite)

Quoi mettre dans le compost ?

Tous les déchets de cuisine en évitant les os.
Recouvrir avec de la matière brune (*) et brasser le tas.

Il faut brasser 1 fois par semaine à la fourche pour éviter la fermentation et oxygéner le compost pour favoriser la décomposition et éviter les odeurs nauséabondes.

Si vous constatez des nuages de moucheron et d'odeur sortir du tas, remettez des matières brunes et brasser.

Après quelques mois le compost est prêt. Vous pouvez l'utiliser pour mettre aux pieds des arbres, des plantes, massifs et dans votre potager.

(*) Pour faire des matières brunes: il faut des feuilles sèches, des cartons déchirés, des branches broyées avec de la paille ou du foin (herbes de la tonte). Cela servira à recouvrir les déchets du compost (déchets de cuisine).



Le CCAS

Ce n'est pas de gaîté de cœur, que cette année encore, nous n'avons pu organiser le repas de nos aînés en décembre.

La pandémie en est encore la cause.

Pourtant, nous avons conscience que ces moments de rencontres et de convivialité sont très précieux pour le lien humain.

Mais dans ce contexte, soyons vigilants afin de pouvoir retrouver nos habitudes et préserver notre santé.

Cependant, nous n'oublions pas nos aînés et nous

offrons avec grand plaisir un colis gourmand à chaque personne concernée à partir de 70 ans. Ainsi sont distribués 51 colis pour personne seule et 42 pour les couples.

Nous vous souhaitons à tous une très bonne santé et une très bonne année 2022.



Cérémonie du 11 novembre

Ce 11 novembre 2021, jour de la commémoration de l'Armistice de la première guerre mondiale, le grand nombre de participants, les anciens combattants, les élus de la municipalité, les enfants des écoles, les paroissiens et la délégation britannique toujours présente à nos cérémonies patriotiques, laissaient entrevoir un éventuel retour à la normalité.

Mais hélas, le COVID était toujours là, plus que jamais.

Cependant, la cérémonie n'en a pas souffert, hormis l'obligation toujours d'actualité, de porter le masque.

Après les lectures officielles réalisées par M. Le Maire, un enfant de l'école élémentaire, ainsi qu'un représentant des anciens combattants en l'absence de notre Président Roland BREVET pour raison de santé. La chorale a poursuivi en entonnant la Marseillaise et le chant des Partisans.

Accompagné des enfants de l'école, Mr le maire a déposé une gerbe au pied du monument aux morts afin de rendre hommage à nos disparus.

Ensuite nous nous sommes retrouvés autour du verre de l'amitié offert par la municipalité.



Cérémonie du 5 décembre



U - AFN
N - OPEX
C - SOLDATS DE FRANCE



SECTION UNC-AFN SOLDATS DE FRANCE

Cette année, le dimanche 5 décembre, la commune de Château-Garnier a bénéficié des honneurs du rassemblement des anciens combattants, lors de la journée nationale d'hommage aux morts pour la France pendant la guerre d'Algérie, les combats du Maroc et de la Tunisie.

Suite....

Cérémonie du 5 décembre

En l'absence du président Mr Roland Brevet, pour raison de santé, la journée a commencé par une messe de souvenir officiée par le prêtre Bernard Labarthe, venu des Landes



Ensuite, la cérémonie protocolaire au monument aux morts, en présence de 21 portedrapeaux, a donné lieu à une remise de médailles à Mr Fradet originaire d'Usson.

Après les discours de Mme Marie-Claude Chassagne (vice-présidente de l'UNC) et de Mr le Maire, des gerbes ont été déposées au monument aux morts. Pendant la sonnerie aux morts une minute de silence a été respectée puis la chorale a interprété la Marseillaise ainsi que l'hymne Européen, puis l'Algérie.



Le Président départemental de l'UNC, Marc Michel, a remis des diplômes et des décorations à nos soldats de France rassemblés dans la salle de fêtes.

Il a aussi honoré de la médaille du mérite (échelon bronze) Mrs Jacky Marchand et Roland Moreau.

Une minute de silence a été observée en l'honneur des morts pour la France et en particulier pour les récents disparus : Mr Hubert Lelong, Jean-Claude Denis Perrière et Yves Delage.

La journée s'est terminée par un repas dans la salle des fêtes, en présence de 97 personnes heureuses de se retrouver.



Les tarifs municipaux

TARIFS 2022

TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DU MARCHÉ COUVERT	
	Tarif 2022
Loto, concours de belote, concours de tarot, séance récréative	
Association de la commune	51,00 €
Association hors commune	72,00 €
Bal, banquet, repas (1 journée)	
Association de la commune	71,00 €
Habitant de la commune	136,00 €
Association hors commune	192,00 €
Habitant hors commune	192,00 €
Ménage à la demande	30€ /h
Réunion, vin d'honneur	
Association de la commune	18,00 €
Habitant de la commune	56,00 €
Association ou habitant hors commune	101,00 €
Mariage ou location sur 2 jours (du vendredi 14h au lundi 8h)	
Habitant de la commune	225,00 €
Association ou habitant hors commune	286,00 €
Réunion avec buffet froid sans utilisation du fourneau	
Personne morale ou privée domiciliée dans la commune	66,00 €
Personne morale ou privée domiciliée hors commune	112,00 €
Caution de 200€	

LOCATION DU MATÉRIEL	
	Tarif 2022
Table pour habitant de la commune	1,30 €
Table pour habitant hors commune	1,35 €
Chaise pour habitant de la commune	0,30 €
Chaise pour habitant hors commune	0,30 €
Location de la vaisselle blanche	1 € gratuite pour les associations
Location de la vaisselle bleue	1.50€
Sonorisation (par soirée)	11,00 €
Sonorisation pour association de la commune	gratuite

Les tarifs municipaux (suite)

TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE SEMAILLES AU VENT	
	Tarif 2022
Réunion association commune	gratuite
Réunion association hors commune	43,00 €
Réunion habitant de la commune	35,00 €
Repas froid au sens strict, séance récréative, habitant ou associa-	60,00 €
Repas froid au sens strict, séance récréative, habitant ou associa-	110,00 €
Réunion post obsèques	35,00 €
Caution de 100€	

TARIFS PHOTOCOPIES	
	Tarif 2022
Format A4 noir & blanc	0,30 €
Format A4 couleur	0,40 €
Format A3 noir & blanc	0,40 €
Format A3 couleur	0,50 €
Associations	
Format A4 noir & blanc	0,20 €
Format A4 couleur	0,30 €
Format A3 noir & blanc	0,30 €
Format A3 couleur	0,40 €

TARIF DES INSERTIONS PUBLICITAIRES DANS LE BULLETIN	
	Tarif 2022
Encart publicitaire couleur 1/4 page	50,00 €
Encart publicitaire couleur 1/2 page	100,00 €
Encart publicitaire couleur 1 page	200,00 €

TARIFS DES CONCESSIONS AU M ²	
	Tarif 2022
Concession 50 ans	130,00 €
Concession 30 ans	70,00 €
Prolongation de concession pendant 15 ans	40,00 €
Case columbarium 30 ans	550,00 €

ELECTIONS PRESIDENTIELLES ET LEGISLATIVES

Comme vous le savez, les élections présidentielles devaient avoir lieu les **10 et 24 avril 2022** et les législatives les **12 et 19 juin 2022**.

Pour cette élection, les nouvelles modalités d'inscription sur les listes électorales introduites en 2019 vont à nouveau être appliquées.

La gestion des listes électorales est assurée par les communes et nous tenons à vous informer de certaines modalités connues à ce jour.

Ce qui change pour les élections depuis 2019 :

- L'inscription est désormais possible jusqu'à 6 semaines avant le scrutin. Pour les présidentielles 2022, il sera donc possible de s'inscrire sur les listes électorales jusqu'au **4 mars 2022** (contrairement à la règle précédente qui imposait l'inscription avant le 31 décembre de l'année précédant le scrutin). La date du 31 décembre n'est donc plus impérative.
- La possibilité pour le citoyen de vérifier lui-même sa situation électorale directement en ligne. Avec la mise en place du répertoire électoral unique, dont la tenue est confiée à l'INSEE, chaque citoyen pourra vérifier qu'il est bien inscrit sur les listes électorales et connaître son bureau de vote directement en ligne sur le site du service public (www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1367).
- **L'inscription en ligne généralisée.**
Chaque citoyen, quelle que soit sa commune de domiciliation, pourra s'inscrire directement par internet sur le site du service public : www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1367.
- **Les procurations**
A compter du 1er janvier 2022, un électeur pourra donner procuration à un autre électeur même si celui-ci n'est pas inscrit dans la même commune (art. 112 de la loi engagement et

proximité du 27 décembre 2019). Toutefois, le mandataire devra toujours se rendre dans le bureau de vote du mandant pour voter à sa place.

A compter du 3 janvier 2022, une nouvelle version de Maprocuration" www.maprocuration.gouv.fr sera mise en service.

- **Le Numéro national d'électeur**

Un électeur identifié possède un numéro national d'électeur si l'électeur est déjà présent dans le REU (Registre Electoral Unique)

Pour faire une procuration via « Maprocuration », l'électeur devra fournir outre son propre numéro national d'électeur soit le numéro national d'électeur du mandataire, soit l'état civil du mandataire

Dernières inscriptions d'office

Les dernières inscriptions d'office sur les listes électorales en vue de la participation à l'élection présidentielle concerneront les jeunes recensés au plus tard le 31 décembre 2021 dont les coordonnées auront été communiquées au ministère des Armées à compter du 1er janvier 2022.

La transmission d'information suivante au Ministère des Armées (début avril 2022) interviendra après la date limite d'inscription du 4 mars et ne pourra pas être prise en compte pour ce scrutin. Aussi, il est important que les jeunes qui atteindront leur majorité d'ici les 10 et 24 avril 2022 se fassent recenser avant le 31 décembre 2021. Entre le 1er janvier et le 4 mars 2022, date limite d'inscription sur les listes électorales pour l'élection présidentielle, les jeunes venant se faire recenser devront effectuer une inscription volontaire sur les listes électorales s'ils peuvent et souhaitent voter. Ils peuvent pour ce faire, utiliser le formulaire Cerfa ou la télé-procédure d'inscription sur les listes électorales accessible au lien suivant : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396C>

La communauté de communes



La Communauté de Communes du Civraisien en Poitou œuvre au quotidien pour offrir des services aux habitants et développer des projets pour le territoire. L'année 2021 restera marquée par la crise sanitaire qui a touché tous les secteurs d'activités ; à ce titre, la collectivité a continué à apporter son soutien (financier et logistique) aux acteurs économiques et associatifs du territoire. Nos services ont continué à fonctionner et se sont adaptés au protocole pour garantir les meilleures conditions aux usagers.

Les différents confinements ont également impacté la mise en place de la gouvernance de la Communauté de Communes. Ainsi, 2021 est l'année d'installation de la nouvelle gouvernance et des premières séances de travail menées par les membres du Bureau pour la mise en œuvre des différents projets. Au cours du deuxième semestre, le programme de réhabilitation des équipements sportifs (Bulle de Couhé et Gymnase de Gençay) a été lancé avec la réhabilitation du Gymnase de Gençay et de la Bulle de Couhé. Ce sont des investissements importants pour la collectivité qui se réjouit d'offrir des infrastructures modernes et agréables aux pratiquants sportifs du territoire : écoles, associations sportives et les élèves du collège, qui en sont les principaux utilisateurs.



Le PLUI (Plan Local d'Urbanisme Local Intercommunal) a été modifié au cours de cette année, permettant aux communes de se réappropriier ce document d'urbanisme contraint par les services de l'Etat. Réalisé en concertation avec les habitants et les communes, le PLUI est un document commun qui permet aujourd'hui de réaliser de nouvelles constructions répondant aux enjeux des communes.

Lors du Conseil Communautaire du 14 septembre 2021, les élus ont voté en faveur d'un moratoire sur le déploiement des parcs éoliens : un grand pas pour la Communauté de Communes qui a souhaité agir dans l'intérêt des communes et du développement du territoire. Engagée en faveur d'une politique respectueuse de l'environnement (mise en place du PCAET notamment), la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou souhaite aussi assurer un aménagement durable et équitable de son territoire au regard de son potentiel économique agricole et touristique tourné vers la promesse d'un cadre de vie préservé et valorisé.

Le développement touristique est également un axe majeur pour le Civraisien en Poitou qui mène un programme de sauvegarde de l'Abbaye de Charroux avec la rénovation des façades. Ces premiers chantiers ont permis de conserver le monument dans un bon état et ainsi de favoriser l'accès des visiteurs au site. La Communauté de Communes entend poursuivre son projet de mise en valeur avec l'installation d'illuminations sur les façades (vidéo). Cette opération s'intègre dans le cadre d'un vaste programme d'évolution touristique et culturel du site de l'abbaye.

Un projet de territoire a été rédigé sur la base des objectifs et des enjeux stratégiques et opérationnels déclinés dans les différents schémas que les élus ont validés avec tous les acteurs socio-économiques entre 2017 et 2020. Il présente un diagnostic détaillé en identifiant les opportunités et les faiblesses de nos bassins de vie. Pour répondre à un développement équilibré, le projet de territoire a défini les grandes orientations avec des sous axes qui permettent de prioriser les projets d'investissement et l'organisation administrative de la collectivité. A l'issue de ce projet collectif, le Plan Pluriannuel d'Investissement de la Communauté de Communes permet d'inscrire les plans de financement prévisionnels des projets communautaires pour les six prochaines années



2022 verra la concrétisation de tous ces nouveaux projets pour le plus grand bénéfice des habitants du Civraisien en Poitou.

La communauté de communes

CIVRAISIEN
EN POITOU



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Déchetteries Simplifiées sur le secteur du Gencéen

(Champagné St-Hilaire, Château-Garnier, St-Secondin)

La Communauté de Communes du Pays Gencéen a mis en place trois sites de collecte des déchets appelés « déchetteries simplifiées » sur les communes de Champagné St-Hilaire, Château-Garnier, St-Secondin pour desservir les usagers des communes éloignées de la déchetterie de Gençay.

Différentes organisations ont été testées, mais toutes, hormis la solution avec un gardiennage, ont montré beaucoup de limites. La solution avec gardiennage quant à elle, pose un problème sur les dépenses engagées notamment sur les coûts des agents.

D'autre part, les trois « déchetteries simplifiées » posent aujourd'hui quatre problèmes majeurs : social, économique, réglementaire, responsabilité :

D'un point de vue social et des conditions de travail des agents de la collectivité : local gardien sans eau et électricité, peu de chauffage, pas de sanitaires, pas de douche ...

D'un point de vue économique : **ces sites sont utilisés par des habitants et surtout des entreprises hors territoire du Gencéen**. Nous avons un sur apport de tonnages qui augmente les coûts de traitement et qui a un impact sur la REOM payée par les usagers du Gencéen. De plus, l'ADEME et la Région s'interrogent sur ces espaces qui reçoivent des déchets sur des sites non déclarés et non aux normes environnementales. Il y a un réel risque sur les subventions accordées et celles que nous pourrions solliciter à l'avenir.

D'un point de vue réglementaire : les déchetteries sont des établissements classés qui relève du Code de l'Environnement. Les sites doivent répondre à des normes strictes en terme de traitement des eaux, pollutions, rejets, lutte contre les incendies, accessibilité, ..., pour avoir une autorisation d'exploitation. A ce jour, les trois sites n'ont aucune autorisation d'exploiter et seraient donc considérés (si l'administration en avait connaissance) comme des **décharges sauvages**.

D'un point de vue des responsabilités : les sites sont installés sur des terrains communaux et en cas d'accident physique ou de pollution, c'est le maire et la commune qui seraient responsables (responsabilité du Maire dans le cadre de sa Police vis-à-vis de la salubrité publique).

Aujourd'hui, il est incontestable que ces sites offrent des solutions pour les usagers éloignés de la déchetterie de Gençay. Mais il est aussi incontestable que ces sites sont « illégaux » vis-à-vis de la réglementation. Aussi pour éviter tout problème (pollution, accident, plainte d'association environnementale, ...) les élus réfléchissent, dès à présent, à des pistes d'amélioration.

Compte tenu des points évoqués ci-dessus, il y a de fortes probabilités pour que l'autorisation d'exploitation des sites de St-Secondin et Château-Garnier soient refusés par l'administration (proximité de la Clouère pour St-Secondin, zone humide et étangs pour Château-Garnier). De plus, au vu des travaux effectués, pour la remise aux normes de la déchetterie de Couhé, on peut estimer qu'une enveloppe minimale de 500 000 € serait nécessaire par site. De même, au vu des contraintes administratives, techniques et financières, la réalisation d'un équipement neuf n'est pas une solution à court ou moyen terme.

Plusieurs pistes de réflexions sont donc aujourd'hui à l'étude pour développer un service lorsque les sites seront fermés :

Négociation en cours avec SUEZ pour accueillir, sur le site d'enfouissement de Sommières du Clain, les usagers les plus éloignés de la déchetterie de Gençay,

Collectes spécifiques pour les encombrants volumineux sur des dates précises (à définir),

Location de bennes,

Elargissement des heures d'ouvertures de la déchetterie de Gençay,

.....

Nous arrivons au bout d'un système qui a rendu effectivement service aux usagers mais qui aujourd'hui ne peut être maintenu, qu'avec des investissements importants (sous réserve des autorisations administratives de l'Etat) et une forte augmentation des coûts de fonctionnement donc de la redevance payée par les usagers du Gencéen.

La communauté de communes



FAIRE : Le service public qui vous guide dans vos travaux de rénovation énergétique



Vous souhaitez améliorer votre confort et réduire vos factures énergétiques ?

Pour être accompagné de manière **gratuite, neutre et indépendante**, nous vous invitons à contacter l'Espace Conseil FAIRE de SOLIHA Vienne. Un conseiller répondra à vos attentes et vous proposera des solutions pour diminuer vos consommations énergétiques liées à votre logement. Il adaptera bien évidemment ses propositions à votre budget et vous renseignera sur toutes les aides financières mobilisables (publiques, privées, nationales, régionales ou locales).

Plusieurs permanences sont mises en place tous les mois sur votre Communauté de Communes. Pour assister à l'une d'elles contacter vos conseillers FAIRE pour fixer **un rendez-vous**.

CIVRAY : 1^{er} mardi du mois (Mairie de Civray ; 12 Pl. du Général de Gaulle Civray)

GENCAY : 2^{ème} mardi du mois (Mairie Annexe de Gençay ; Place du Champs de Foire)

VALENCE-EN-POITOU : 2^{ème} mardi du mois (80 Grand rue – Couhé – Valence-en-Poitou)

L'Espace Conseil FAIRE de SOLIHA Vienne prodigue des conseils pratiques et délivre des informations objectives, en toute impartialité et indépendamment de tout intérêt commercial. Les conseils sont gratuits pour tous.

Espace Conseil FAIRE: [05 49 61 61 91](tel:0549616191) / faire.vienne@solihha.fr / faire.gouv.fr

Les ordures ménagères (Tri sélectif)



2021-2023

Compostage,
Tarification
Incitative, ...

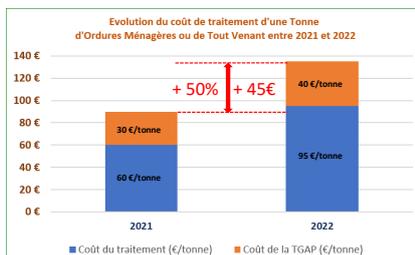
Optimisation et Modernisation du Service Déchets Ménagers

Territoire du Gencéen : Un programme ambitieux et innovant pour 2021-2023 ...

"mieux valoriser nos déchets, diminuer l'enfouissement, réduire les dépenses pour compenser la hausse des coûts (traitement, taxes, carburant, ...)"

Une très forte augmentation des coûts de traitement en 2022

Au 1^{er} janvier 2022, les coûts de traitement des déchets enfouis (ordures ménagères et tout-venant) vont augmenter de 50%. Cette très forte augmentation est la conséquence d'une hausse simultanée des coûts de d'enfouissement (+35 €/tonne) et de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes fixée par l'Etat (+ 10 €/tonne).



Tonnages collectés en 2021
Ordures Ménagères
1 190 Tonnes
Tout-Venant
560 Tonnes
soit 1 750 Tonnes
Augmentation estimée entre 2021 et 2022
1 750 T x 45 € =
78 750 €

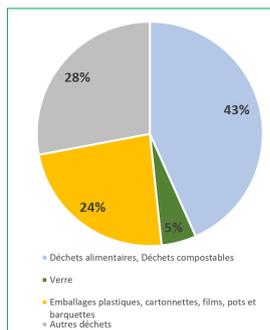
Entre 2021 et 2022, l'augmentation des coûts de traitement pour les ordures ménagères et le tout-venant sera de l'ordre de 80 000 €. Cela aura un fort impact sur la redevance payée par les ménages (REOM).

Cette tendance devrait continuer jusqu'en 2025. Afin de maîtriser au maximum, la hausse de REOM, il est nécessaire de continuer à mettre en place des actions qui vont contribuer à diminuer les coûts de traitement et les coûts de collecte :

- ▶ Développer le compostage de proximité
- ▶ Conteneuriser et déployer la Tarification Incitative
- ▶ Diminuer la fréquence de collecte des ordures ménagères



Caractérisation de nos ordures ménagères



Une caractérisation de nos ordures ménagères (OMr) a été réalisée en juillet 2021.

Une caractérisation des OMr consiste à déterminer les différents types de déchets présents ainsi que leurs répartitions.

L'objectif est de connaître la quantité de déchets encore valorisables ou recyclables présents dans nos ordures ménagères.

Ces déchets pourraient « être sortis » des OMr afin de limiter les tonnages envoyés en enfouissement.

Cette caractérisation a montré que nos ordures ménagères sont aujourd'hui constituées d'environ 70% de déchets qui pourraient être valorisés sous forme de :

- Compostage ou en limitant le gaspillage alimentaire (20% de nos OMr)
- Recyclage (emballages plastiques, cartonnets et verre y compris les films plastiques, pots et barquettes).

1 190 Tonnes d'Ordures Ménagères collectées en 2021

70% de déchets valorisables soit 830 Tonnes

En détournant seulement 50% de ces déchets valorisables des OMr soit environ 415 Tonnes,

Nous ferions : 415 T x 135 €/T

= 56 000 € d'économie sur l'enfouissement

(limitation sur la hausse de la REOM)



2021-2023

Compostage,
Tarification
Incitative, ...

Optimisation et Modernisation du Service Déchets Ménagers



Territoire du Gencéen : Un programme ambitieux et innovant pour 2021-2023 ...

"mieux valoriser nos déchets, diminuer l'enfouissement, réduire les dépenses pour compenser la hausse des coûts (traitement, taxes, carburant, ...)"

1... Développer le compostage individuel et collectif

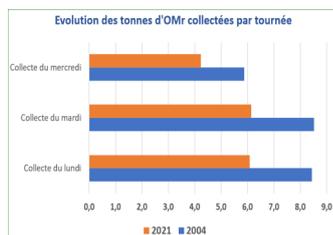
(actions repoussées en 2022 en raison des retards de livraisons des composteurs liés à la pénurie de bois)

- Distribution de composteurs individuels
- Mise en place de sites de compostage partagés et en établissements



OBJECTIFS : Valoriser une part de nos déchets en engrais naturel. Diminuer les quantités de déchets enfouis et baisser les coûts d'enfouissement.

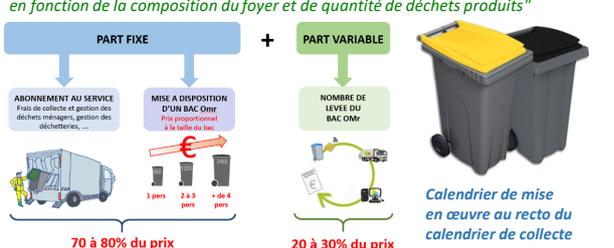
3... Diminuer la fréquence de collecte des ordures ménagères



Grâce à vos efforts de tri et au travail des équipes de collecte, les tonnages collectés par tournée ont fortement baissé (-25%) depuis 2004. Le développement du compostage, couplé au déploiement de la TI vont accélérer cette baisse. Ceci va permettre de réduire la fréquence de collecte des OMr (dès le printemps 2022) afin de compenser une partie de la hausse des coûts de traitement,

OBJECTIFS : Optimiser le passage des bennes à ordures ménagères et réduire les coûts de collecte. Limiter les pollutions et gaz à effet de serre.

2... Conteneuriser et déployer la Tarification Incitative (TI) : "un nouveau mode de facturation en fonction de la composition du foyer et de quantité de déchets produits"



OBJECTIFS : Augmenter le tri sélectif et les recettes. Diminuer les quantités de déchets enfouis et baisser les coûts d'enfouissement. Favoriser les ménages qui trient leurs déchets.

4... Autres actions

- Réflexion sur la mise en place d'une recyclerie à la déchetterie de Gençay en collaboration avec le centre social Mille Bulles
- Action « poules » en collaboration avec « Cocottes heureuses » de Champagné-St-Hilaire
- Travail avec les professionnels du Gencéen sur la gestion et la valorisation de leurs déchets



Informations et concertation du public : Réunions de distribution des composteurs, Réunions publiques d'informations et d'échanges, ...
Propositions, Renseignements : contactgencay@civraisienpoitou.fr

Les ordures ménagères (Tri sélectif)

2022

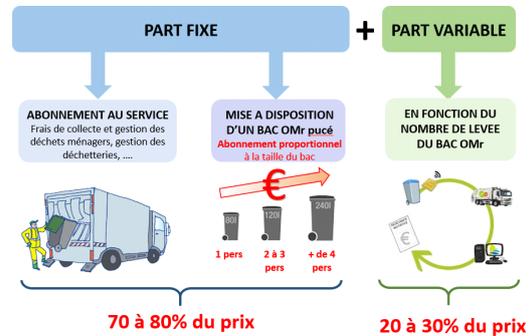
Modernisation du service déchets : **Optimisation, Conteneurisation et Tarification incitative**



CALENDRIER 2022 DE MISE EN OEUVRE		
Janvier		
Février	CONTENEURISATION	- Distribution des bacs, - Enquêtes terrain - Informations des usagers
Mars		
Avril		
Mai	OPTIMISATION	- Mise en œuvre progressive de la réduction des fréquences de collecte des OMr - Nouveaux calendriers de collecte - Adaptations des cas particuliers
Juin		Passage 1 fois/sem ►► 0,5 fois/sem Passage 2 fois/sem ►► 1 fois/sem
Juillet		
Août	PERIODE TEST DEPLOIEMENT DE LA TARIFICATION INCITATIVE	Phase test sur 6 mois : - Facturation classique + émission d'une facturation fictive TI pour pouvoir comparer - Adaptation et ajustement des cas particuliers
Septembre		
Octobre		
Novembre		
Décembre		
Janvier 2023	MISE EN ŒUVRE EFFECTIVE DE LA TARIFICATION INCITATIVE	

DOTATION DES BACS PAR FOYER		
Foyers	OMr	Emballages
1 pers.	Bacs individuels 80 L pucés	Bacs individuels 120 L
2 pers.	Bacs individuels 120 L pucés	Bacs individuels 240 L
3 pers.	Bacs individuels 120 L pucés	
4 et plus	Bacs individuels 240 L pucés	
Cas particuliers : - Appartements - Entreprises - Gros producteurs	- Sacs payés si pas d'espace disponible - Regroupement de bacs individuels pucés - Bacs collectifs pucés	- Sacs si pas d'espace disponible - Regroupement de bacs individuels - Bacs collectifs pucés

Principe de calcul de la Redevance Incitative



Pluriservice



PLURISERVICES
Association

Association intermédiaire
17, place du Maréchal Leclerc - 86400 CIVRAY

Vous recherchez un emploi :

Nous vous accompagnons dans vos démarches d'insertion professionnelles via des missions de travail auprès des particuliers, collectivités, etc.

Chaque demandeur d'emploi bénéficie d'un suivi personnalisé.



Vous avez besoin d'aide et vous avez le matériel :

Nous intervenons auprès :

- Du particulier :** entretien courant de la maison, jardinage, repassage etc. (**réduction d'impôt, CESU préfinancés acceptés**).
- Des collectivités :** remplacement ATSEM/ASEM, aide agent territorial, nettoyage de locaux, etc.
- Des associations :** nettoyage de locaux.
- Des agriculteurs :** travaux saisonniers

Pour tous renseignements complémentaires n'hésitez pas à nous contacter :

Téléphone : 05 49 87 41 45 / Site internet : www.pluriservices-civray.fr / Mail : ai@pluriservices-civray.fr

INFORMATION IMPORTANTE : À partir de Janvier 2022, vous pourrez apercevoir notre antenne mobile en déplacement sur votre secteur. Elle sera accessible, que vous soyez à la recherche d'un emploi ou que vous ayez besoin de personnel.



Agrément n°1 - POI - 137 délivré par l'Etat



France Services et Numérique inclusif

L'utilisation des services et des outils numériques à la portée de tous (ou presque)

Notre société rentre inexorablement dans la dématérialisation des procédures et la moindre démarche nécessite l'utilisation des outils numériques. Il devient très difficile pour beaucoup d'entre nous d'utiliser ces outils par manque de formation, de nonaccès à internet ou tout simplement en l'absence de matériel informatique.

Fort de ce constat, l'Etat, le Département, la Communauté de Communes et la Commune mettent en place diverses mesures permettant de nous aider dans nos démarches administratives et numériques du quotidien comme vous pourrez le constater en lisant les informations ci-dessous.

Mise en place d'un Îlot Informatique à la Maison des Services de Proximité de Château-Garnier.

Nous avons obtenu de la Poste, l'installation d'un **Îlot Informatique** dans les locaux de l'Agence Postale. Doté d'un ordinateur connecté à internet et d'une imprimante dans un espace confidentiel, il permet à tout un chacun d'effectuer gratuitement, aux heures d'ouvertures, des recherches ou des démarches administratives. Les agents de la mairie pourront, si besoin, apporter les conseils de base pour l'utilisation du matériel informatique et l'accès aux sites administratifs. Nous sommes à votre écoute pour un numérique inclusif pour tous.

Mise en place du Plan Numérique

Prévu dès octobre 2021, le déploiement de l'opération "Pour un Numérique Inclusif" de la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou en collaboration avec la Commune va s'effectuer à partir de février 2022.

Des Conseillers numériques vont mettre du matériel à disposition, 2 fois par mois environ, dans la salle Semailles au vent et vont former à leur utilisation les personnes intéressées .

Ils vous accompagneront gratuitement pour :

- Vos usages quotidiens du numérique
- Vous apprendre à utiliser le numérique
- Vous aider à la réalisation de vos démarches en ligne

Parallèlement, les agents administratifs de la commune seront formés pour rendre pérenne ce service de proximité notamment grâce à l'îlot informatique mis à disposition dans la partie Agence Postale de la Maison des Services de Proximité. L'objectif est d'améliorer l'indice de fragilité de notre Com-

mune qui se trouve dans les plus élevés de notre Communauté de Communes.

Nouveau ! Ouverture d'un Espace France Services à Civray

Porté par le département de la Vienne, France Services est un nouveau modèle d'accès aux services publics pour les Français. Il vise à permettre à chaque citoyen d'être accueilli, à moins de 30 minutes de chez lui, dans un lieu unique, par des personnes formées et disponibles, pour effectuer ses démarches du quotidien, en particulier en apportant **une aide à l'utilisation des services et des outils numériques**.

Il propose un accompagnement et une aide dans les domaines de l'emploi, de la formation, de la santé, du logement, de la famille, de la mobilité, de l'accès aux droits, de la situation fiscale, de l'accès aux documents officiels (carte grise, identité...), en lien étroit avec les services partenaires parmi lesquels la CAF, la CPAM, la CARSAT, les Finances Publiques, le ministère de l'Intérieur, la Poste, la MSA, Pôle Emploi...

Ce service est ouvert à tout public, **gratuitement**, avec ou sans rendez-vous. Il comprend un espace de visioconférence en accès libre (PC, webcam, téléphone et imprimante/scanner) ainsi qu'un espace de confidentialité (PC, webcam, téléphone et imprimante/scanner) pour les personnes ayant besoin d'un accompagnement dans leurs démarches.

Cet espace est situé au sein de **la Maison Départementale des Solidarités de Proximité de Civray 11, rue Salvador Allende**.

Vous pouvez les contacter par téléphone au **05 48 87 9234** ou **06 10 23 31 04** et par courriel à : civray@france-services.gouv.fr

Comme vous pouvez le constater, même si tout n'est pas parfait, des actions fortes sont mises place pour permettre de faciliter l'accès au numérique pour tous.

LA VIE QUOTIDIENNE

Mission locale Rurale Centre Sud Vienne



Passez en mode *avenir* !

Mission Locale : une seule adresse pour tous vos projets.



La Mission Locale, un service pour les jeunes

Tu as entre 16 et 25 ans ?
.....



Tu te poses des questions sur :



ORIENTATION



FORMATION



EMPLOI



MOBILITÉ



LOGEMENT



SANTÉ



BÉNÉVOLAT



VACANCES

Le Contrat d'Engagement Jeune, pourquoi pas toi ?

Le contrat d'engagement c'est pour les jeunes comme toi qui cherchent un emploi.



Pendant un an tu pourras faire des immersions en entreprises, trouver ta voie professionnelle, comprendre comment faire une démarche administrative et bien d'autres choses encore.

Pour te soutenir, l'Etat met en place une allocation mensuelle pouvant aller jusqu'à 500€ selon les situations et sous condition de ton engagement.

Renseigne-toi auprès de l'antenne Mission Locale Rurale la plus proche de chez toi.

Qu'est ce qu'un conseiller numérique ?



Des conseillers numériques vont se déployer sur le territoire pour venir en aide à toute personne souhaitant être guidée sur l'utilisation des outils informatiques et l'accès internet.



La Mission Locale étoffe son équipe avec l'arrivée de Myriam qui viendra en appui des conseillers pour aider les jeunes à :

- Utiliser un matériel informatique (ordinateur, smartphone, tablette...),
- Naviguer sur Internet,
- Envoyer, recevoir, gérer des courriels,
- Installer et utiliser des applis utiles sur un smartphone,
- Apprendre les bases du traitement de texte...

Coordonnées de la Mission Locale : Civraisien en Poitou

- CIVRAY** : Siège Social : 13 Rue Norbert Portejoie - 86400 Civray - 05 49 87 39 67
- COUHÉ** : 8 Rue Hemmoor - 86700 Couhé - renseignements au 05 49 87 39 67
- GENÇAY** : Maison des Services Publics : 1 bis Cité de la Roche - 86160 Gençay - renseignements au 05 49 87 39 67
- CHARROUX** : Renseignements au 05 49 87 39 67

Retrouvez nous sur : L'appli Ma Mission Locale, de jour comme de nuit en 1 clic ->

'Mission Locale Rurale Centre et Sud Vienne'
<https://mlrcsv.wixsite.com/website>



Mille bulles : animation du 20 novembre

Dans le cadre de la semaine européenne du développement durable et de la réduction des déchets, la ludothèque du centre socio-culturelle mille bulles a fait une après-midi ludique autour des jeux intergénérationnels à la salle de fête de notre commune sous le système de la gratiféria. Un espace de "troc 'jeux" a permis à chacun de pouvoir échanger ses jeux, ou les compléter grâce aux pièces détachées données par d'autres.



ADMR de Gençay

Inauguration des nouveaux locaux de l'association ADMR de Gençay

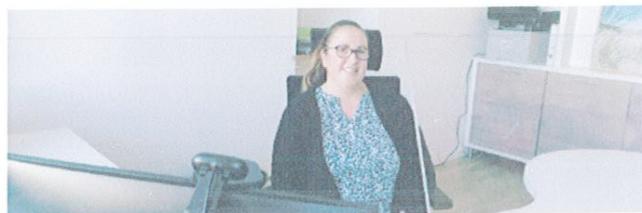
Le 16 octobre, les bénévoles de l'association locale ADMR de Gençay ont inauguré les nouveaux locaux de l'association située au coeur de la commune en présence des salariés, élus et de nombreux invités.

L'occasion de mettre en lumière les valeurs de solidarité et proximité de notre réseau au service de tous.



• Nouvelle composition du bureau !

- Présidente: Chassagne Marie Claude
- Vice président: Mbaye Omar
- Secrétaire : Marchand Claudette
- Trésorière: Collon Régine
- Administrateur: Sardin Christelle



Maguy vous accueille les lundis, mardis, jeudis, vendredis (8h30 à 12h30 et 14h à 17h) et les mercredis (8h30 à 12h).

Nos gammes de services :



Association ADMR de Gençay

📍 14 route de Confolens - 86160 GENÇAY

✉ info.assocgençay.fede86@admr.org

☎ 05 49 53 48 28





CLÉ EN MAIN

Des actus et articles à disposition pour vos sites web et bulletins municipaux

Primes d'économies d'énergie : SORÉGIES vous accompagne dans vos travaux

Vous hésitez entre l'installation d'un poêle à bois, d'une pompe à chaleur, ou encore d'une chaudière gaz à très haute performance énergétique ? Qu'importe, SORÉGIES vous accompagne.

FAITES DES TRAVAUX DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE SORÉGIES VOUS REMBOURSE JUSQU'À 100%

Chaudière
Isolation
Fenêtres
Chauffage



Dans le cadre du dispositif national des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE), SORÉGIES propose des aides financières à ses clients particuliers souhaitant réaliser des travaux qui vont contribuer à diminuer l'empreinte énergétique de leur logement. Ces primes s'adressent aussi bien aux clients locataires, que propriétaires, qu'il s'agisse de leur résidence principale ou secondaire. L'objectif est simple : accompagner le développement d'installations plus performantes en termes d'économies d'énergie. Et tout le monde y gagne !

En effet, au-delà de participer à la lutte contre le réchauffement climatique, nos clients ayant bénéficié de ce programme ont pu réduire leurs factures d'énergie tout en valorisant leur logement avec des équipements plus récents, plus performants et surtout moins énergivores.

Bien sûr, il y a des conditions... Avant tout, les travaux doivent être réalisés par un artisan reconnu garant de l'environnement (RGE). Puis, selon le niveau des revenus du foyer les primes SORÉGIES et leurs montants diffèrent : une prime classique, une prime bonifiée ou une prime « Coup de pouce ».

Focus : les primes « Coup de pouce Chauffage » SORÉGIES

Le dispositif « Coup de pouce », mis en place par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, permet aux ménages en situation de précarité de bénéficier d'aides plus importantes pour leurs travaux énergétiques.

Dans cette démarche, SORÉGIES s'engage à accompagner financièrement les foyers éligibles dans **la rénovation de leur moyen de chauffage**. Les primes versées à ce titre sont également cumulables avec :

- L'offre « Habiter mieux agilité » de l'Anah ;
- La TVA à taux réduit ;
- Les aides locales pour le financement des travaux (région, département ...)
- Le chèque énergie ;
- Les prêts pour améliorer l'habitat.

Alors n'attendez plus ! La solution à vos problèmes de dépenses énergétiques se trouve sur www.soregies.fr. Informations, modalités, montant des primes et la marche à suivre vous seront clairement expliqués.

Eaux de vienne

Donnons la parole aux jeunes

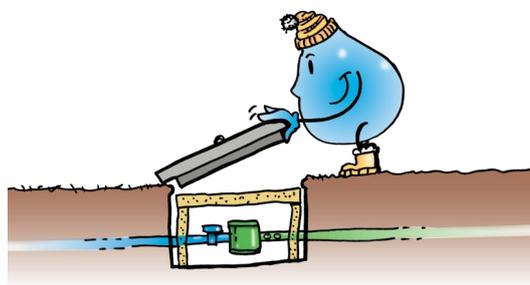


En tant que structure publique, Eaux de Vienne a à cœur de sensibiliser à la préservation des ressources naturelles. C'est pourquoi pour la 3^{ème} édition de son concours départemental auprès des scolaires, le syndicat d'eau et d'assainissement a choisi comme thématique « Economisons l'eau ». Des jeunes de CM1 et CM2 sont en train de réaliser en classes, avec leur enseignant, une vidéo, une courte bande dessinée ou un roman photos sur cette thématique.

⇒ Abonnez-vous à notre page Facebook pour participer à la désignation du grand gagnant de chaque catégorie, en mars 2022.

Protégez votre compteur du gel

En période hivernale, pensez à protéger votre compteur du gel en le recouvrant d'un matériau isolant comme la mousse de polyéthylène ou une plaque de polystyrène. Les matériaux absorbant l'humidité ne doivent surtout pas être utilisés : paille, textile, papier, laine de verre ou de roche, etc. Attention, votre compteur est sous votre responsabilité, que vous soyez propriétaire ou locataire. S'il est détérioré, le remplacement pourrait se faire à vos frais.



LA VIE QUOTIDIENNE

Le social : les bonnes nouvelles de fin 2021 et début 2022

EMPLOI D'UN SALARIÉ À DOMICILE: AVANCE IMMÉDIATE DU CRÉDIT D'IMPÔT DÈS JANVIER 2022

Le crédit d'impôt instantané pour l'emploi à domicile sera accessible à tous les particuliers employeurs à compter de janvier 2022. Ces derniers payeront 50% du coût réel de la prestation, l'Etat se chargeant de régler l'autre moitié directement au salarié ou à l'organisme prestataire. Ce dispositif s'appliquera d'abord aux ménages employant directement un salarié chez eux à l'exception des bénéficiaires de l'APA ou de PCH (prestation de compensation du handicap).



C'est le montant de la rallonge du chèque énergie que 5.8 millions de foyers recevront en dé-

Contraception gratuite au 01/01/22 pour les femmes âgées de 18 à 25 ans.



EXPLOITANTS AGRICOLES : REVALORISATION DES RETRAITES DÈS NOVEMBRE

Les pensions les plus faibles passeront de 75 à 85 % du SMIC net agricole, soit environ 1035 € par mois pour tous ceux ayant effectué une carrière complète et liquidé leurs pensions obligatoires.



LE FORFAIT PATIENT URGENCES EN VIGUEUR

DEPUIS LE 1ER SEPTEMBRE (FPU)

Si votre passage aux urgences n'est pas suivi d'une hospitalisation, vous devez vous acquitter d'un forfait FPU de 18€ (remboursé par votre complémentaire). Auparavant tout passage aux urgences entraînait des frais médicaux financés à 80% par l'Assurance-maladie et à 20% par la complémentaire santé. Fini ce ticket modérateur de 20 % qui variait en fonction des soins, le voilà remplacé par le FPU avec son montant fixe !

Le social : les bonnes nouvelles de fin 2021 et début 2022

L'INDEMNITÉ INFLATION DE 100€

Elle est destinée aux 38 millions de personnes dont les revenus du travail ou de remplacement sont inférieurs à 2000€ (salariés, étudiants, ...) afin de les aider à faire face à la hausse des prix, en particulier des énergies.

Aucune démarche ne sera nécessaire dans la plupart des cas. Son versement sera directement effectué par les employeurs et organismes sur la base de la situation au mois d'octobre 2021. elle sera versée :

- Dès décembre pour les salariés du privé, étudiants boursiers
- En janvier pour les agents publics, les étudiants non-boursiers, les demandeurs d'emploi ...
- En février pour les retraités.



Le social : les "moins bonnes" nouvelles

DES CREDITS PLUS CONTRAIGNANTS

A compter du 01/01/2022, les banques seront tenues de limiter à 25 ans la durée des prêts immobiliers et à 35 % la part des revenus consacrée au remboursement du crédit et au paiement de l'assurance emprunteur sous peine de sanctions.

CHANGEMENT ASSURANCE EMPRUNTEUR POUR PRÊT IMMOBILIER

Pendant toute la durée du contrat, vous pourrez dorénavant changer d'assurance emprunteur en prenant une assurance aux garanties identiques ou supérieures. Cela permettra à tout emprunteur de faire jouer la concurrence et d'opter pour l'assurance la moins chère.



LES TARIFS POSTAUX A LA HAUSSE

Dès le 1er janvier, le prix du timbre vert



passera à 1.16€ (au lieu de 1.08), celui du timbre rouge à 1.43 € (au lieu de 1.285).

LA DEGRESSIVITE DES ALLOCATIONS CHOMAGE

Pour inciter les chômeurs à retrouver plus vite un emploi durable, le gouvernement a remis en place une mesure abandonnée dans les dernières mesures Unedic : la dégressivité des allocations. Elle vise les chômeurs de moins de 57 ans qui percevaient avant d'être au chômage, une rémunération supérieure à 4500 € brut par mois. Après les mesures Covid, la dégressivité s'appliquera au plus tôt à partir du 1er mars 2022 et sera de 30 % après 8 mois d'indemnisation. La durée d'affiliation minimale nécessaire pour avoir droit à des allocations chômage devrait aussi passer à 6 mois au lieu des 4 mois d'aujourd'hui (si notamment le chiffre de baisse des demandeurs d'emploi de catégorie A ne baissait pas de 130000 demandeurs sur 6 mois consécutifs).

La vie sauvage

Un coin de nature

La chauve-souris : un insecticide naturel !

Cette reine de la nuit fait beaucoup travailler l'imagination de chacun : vampires assoiffés de sang, petites bêtes s'accrochant aux cheveux...Et pourtant, les chauves-souris sont de formidables auxiliaires. Etant strictement insectivores, une chauve-souris ingère environ un quart de son poids en insectes chaque nuit et notamment beaucoup de moustiques. Les chauves-souris méritent donc que nous leur laissions une place dans notre jardin et nos maisons.

Le département de la Vienne compte 21 espèces de chauves-souris, toutes protégées par Arrêté ministériel du 23 avril 2007. Cependant cette réglementation ne suffit pas à enrayer le déclin généralisé des populations de chauves-souris, dont l'une des principales causes est la destruction de leur gîte d'hibernation, de reproduction et de mise-bas.



Oreillard Roux

@Thomas Pottier

Plus de la moitié des espèces de chauve-souris présentes dans notre région sont dites anthropophiles : elles trouvent refuge, pour tout ou partie de leur cycle biologique, dans les bâtiments publics (greniers, d'églises...) et d'art (ponts, ou privés granges, combles dans les ouvrages moulins...).



La vie sauvage

Afin de cohabiter au mieux avec cet animal, il est également possible de leur installer des nichoirs.

Voici un plan et quelques conseils pratiques :

Utiliser des planches épaisses.

Le bois doit être rugueux (surtout à l'intérieur) et non traité (les produits de traitement des bois sont pour la plupart toxiques pour les chauves-souris, comme pour les humains !). A défaut, le rendre rugueux à l'aide d'un tournevis ou d'une scie. Cela facilitera l'accrochage des chauves-souris.

Pas de vernis.

Choisir si possible un bois qui résiste à l'humidité.

Les jonctions entre les planches doivent se recouvrir afin d'éviter le passage des courants d'air.

Pour plus de chaleur, recouvrir le nichoir d'une tôle enduite de peinture foncée ou utiliser un carton bitumé.

Pour une chaleur optimum, placer les nichoirs au minimum à une hauteur de 3 mètres et orientés Sud, Sud-Est.

Une fois le gîte installé, pour vérifier la présence de chauves-souris, essayer de repérer d'éventuelles traces de guano en dessous ou bien observez les sortir au crépuscule.

Soyez patient

Les chauves-souris peuvent mettre du temps à occuper les nouveaux gîtes : les premières années, elles les repèrent mais ne les occupent pas forcément.

Mais quelquefois, ils sont occupés au bout de quelques semaines seulement.

Ne pas déranger le gîte !

Une fois posé, il faut impérativement éviter tout dérangement autour et sur le gîte : bruits, passages trop fréquents,... L'éclairage compte aussi beaucoup et elles fréquenteront plutôt les gîtes non éclairés.



Petits rhinolophes

@Leïla Migault

LA VIE ASSOCIATIVE

Ecole - APE de Château-Garnier

L'investissement et la participation des parents d'élèves pour l'APE est toujours importante au sein de l'APE de Château-Garnier et cela permet d'aboutir à de divers projets pour les élèves de la commune.

L'année 2020-2021 a été pauvre en manifestation du fait de la crise sanitaire toutefois l'APE s'est mobilisée afin de continuer à faire rêver les enfants de l'école.

Nous avons organisé trois opérations madeleine BIJOU au cours de l'année passée et avons offert à chaque enfant un calendrier de l'avent BIJOU. Nous avons eu l'opportunité d'organiser une kermesse au mois de juin ouvert à tous les habitants et les enfants ont pu apprécier cette journée .

L'année 2021/2022 sera signe de nouveauté. En effet, l'APE organise un grand marché de Noël le **samedi 4 Décembre** avec la venue d'une trentaine de commerçants locaux. Tout le monde pourra se restaurer avec les produits proposés sur le marché. Les enfants pourront faire un tour de poney ou calèche, voir le père Noël, manger des crêpes ou de la barbe à papa. Les adultes pourront commencer leurs achats de Noël tout en dégustant un bon vin chaud.

D'autres projets sont en cours comme un repas festif courant février-mars et une kermesse pour le mois de juin avec, nous l'espérons, un petit spectacle de nos enfants. Les ventes de madeleines Bijou vont continuer et nous cherchons d'autres produits à vous proposer au profit des enfants de la commune.

Nous avons également investi auprès de l'école pour l'achat de livres pour la bibliothèque des grands et pour un projet pour la cour des grands.

Merci encore aux habitants et aux parents de leur implication pour l'école et de leur participation à nos diverses actions. Nous espérons vous voir tous à ce grand marché de Noël

Le bureau de l'APE

Présidente

Justine Picaud

Vice-Président

Éric Sauzé

Trésorière

Isabelle Huvelin

Trésorier Adjoint

Valéry Caudray

Secrétaire

Karine Colin

Secrétaire adjointe

Céline Coudray



Le Bureau de l'APE

Le plan d'eau

L'association vient de vivre les deux pires saisons depuis sa création en 1978. Après la saison 2020 plombée par les obligations sanitaires dues à la pandémie COVID, un nouveau virus (virus de la maladie du sommeil) touchant uniquement les carpes s'est invité au plan d'eau. Ce virus, présent dans de nombreux étangs peut être propagé par les cormorans, canards et autres animaux, mais aussi par le matériel utilisé par les pêcheurs (ce matériel doit être désinfecté après chaque partie de pêche). Ce virus a provoqué, de décembre à fin mars, la mort de plus d'une tonne de carpes, nous obligeant à reporter l'ouverture de mars en juin, à interdire la pêche de la carpe et à respecter les gestes sanitaires. L'effet de toutes ces contraintes a entraîné une très nette baisse des recettes (142 cartes vendues en 2021 contre 705 en 2020). Espérons que ce virus ne soit plus qu'un mauvais souvenir et que la saison de pêche 2022 soit sans contrainte et nous procure suffisamment de recettes pour financer les travaux et achats à venir (installation des jeux, tables de pique-nique, réparation du bungalow et du bâtiment camping, etc...).

Pour pallier au manque de recettes, nous avons organisé une tombola, dont le tirage a eu lieu lors de notre fête du 14 juillet. Cette fête, avec rallye pédestre le matin (48 participants), repas le midi (99), animations l'après midi et repas le soir (76) a connu un vif succès. Je tiens à remercier toutes les personnes, membres ou non du plan d'eau, et en particulier quelques jeunes qui ont donné un gros coup de main pour l'installation des barnums, la remise en état du terrain inondé la veille, le service des repas, la tenue de la buvette et des stands, tout cela dans une super ambiance.

L'association a également fait un don de 2180€ à la commune pour l'achat de jeux (jeu à ressort, balançoire, table de ping-pong). Ces jeux ayant été

livrés tardivement, ils ne seront installés qu'en 2022.

Les différentes tâches indispensables (préparation de l'ouverture, taille des arbres, nettoyage des jeux, entretien des bâtiments) ont été assurées par une dizaine de personnes dont certains, sans faire partie de l'association, sont toujours présents.

Je souhaite à tous de bonnes fêtes de fin d'année et une bonne année 2022.

Rendez-vous pour 2022 :

Le 13 février à 10h à la salle Semailles au Vent pour l'assemblée générale,

Le 26 mars pour l'ouverture de la pêche avec repas le midi,

Le 15 mai après-midi pour un concours de pétanque,

Le 14 juillet pour le rallye pédestre le matin, repas (méchoui) le midi, animations l'après-midi, repas et feu d'artifice le soir.

Le Président



LA VIE ASSOCIATIVE

Le comité des fêtes

L'ESPOIR

Un coup pour rien. Cette année 2021 n'est pas une bonne année pour notre association. Aucune manifestation, et une seule réunion.

Le comité des fêtes....avec aucune fête.

Si au cours de l'unique réunion, nous nous sommes entendus sur une possible modification de la date de notre "foire de Château Garnier" qui les quatre dernières années fut interrompue par la pluie. Nous restons à prévoir une date pour 2022.

Malheureusement, ce temps de pose n'est pas fait pour souder les gens ou les motiver. Dans quel état allons nous sortir de cette période.

Nous avons annoncé un repas pour fédérer les nouveaux arrivants de notre commune. Malheureusement les règles sanitaires en vigueur ne nous ont pas permis d'organiser un repas sans un CONTROLE à l'entrée. Le prévoir en extérieur à cette date était très risqué.

Je me refuse de demander les "papiers" à l'entrée, m'obligeant ainsi à exclure des personnes qui pour des raisons personnelles ou non sont "sans papier". J'ai participé à une fête de village qui a parqué les "vaccinés". Les autres qu'émandaient au delà des bar-

rières une boisson ou un sandwich....quelle horreur. Dans une autre fête, à la vue de la maréchaussée, les clients du bar sont sortis par la porte de derrière....

Notre communauté se doit de refuser de participer à cette "ségrégation" qui ne nous rassemble pas.

J'espère que nous allons trouver une date et faire une foire réussie. J'espère en 2022. J'espère que les bénévoles seront au rendez-vous.

Nous allons devoir nous réinventer, nous remettre en question, nous adapter pour pouvoir réussir notre renouveau.

Il nous reste l'espoir et, le plaisir d'être ENSEMBLE.

Gilles DOUTEAU

Co Président du comité des fêtes de Château Garnier



Club du golf des Brandes



Après une période perturbée par la crise sanitaire, une douzaine d'adhérents se retrouvent régulièrement le dimanche matin pour un entraînement golfique sur le site.

Tout le monde peut jouer au golf et à tout âge, le plus fidèle des adhérents a plus de 80 ans et est en pleine forme !!!

C'est un sport extrêmement complet qui allie activité physique, précision, concentration et convivialité. Possibilité de le pratiquer en famille, entre amis.

Fin juin les écoles de Champniers et de ST Romain ont organisé une activité de Golf sur notre practice. Les enseignantes et les enfants étaient ravis. Suite à cette expérience il est prévu de se rapprocher de l'USEP afin de proposer cette découverte à l'école locale et aux écoles environnantes.

Actuellement l'Association gère une activité minimaliste dans la mesure où elle dispose uniquement d'un practice, ce qui n'est pas la finalité du projet initial. En effet il était prévu la création d'un parcours 9 trous qui devait s'intégrer dans le site du plan d'eau.

A ce jour, la municipalité a fait le maximum pour l'association et après avoir financé une étude de faisabilité attend maintenant avec impatience que les politiques se positionnent « communauté de communes et département » Cette impatience est d'autant plus justifiée que le Président du Département et le Président de la Communauté de Communes ont qualifié ce projet d'excellent lors de la présentation. Bon nombre de maires des communes environnantes y sont également favorables.

Club de l'Amitié

Par suite de pandémie LE CLUB DE L'AMITIE n'a pu tenir son assemblée générale en début d'année .

Nous avons pu reprendre quelques activités, avec le pass sanitaire, fin septembre avec un après-midi jeux suivi d'un goûter qui sera renouvelé le 3ème jeudi de chaque mois. Nous terminerons cette année par un repas salle des Anciennes Halles servi par un traiteur le Vendredi 17 Décembre.

Nous espérons reprendre très vite nos activités et surtout nos moments de convivialités qui manquent à tous.

Le Club de l'Amitié lance une nouvelle activité de loisirs créatifs au sein de l'association pour 2022 sur l'initiative d'Angela Stephens.

Toutes les personnes intéressées peuvent s'inscrire auprès de M. Thérèse Alastra ou Nicole Boireau.

L'assemblée générale se déroulera le 20 janvier 2022.

Le Bureau ainsi que les membres du Club vous souhaitent une bonne année et surtout une bonne santé pour 2022.



LA VIE ASSOCIATIVE

Le Beau Gardon Castelnarriérois

En raison de la crise sanitaire, il n'y a pas eu d'assemblée générale début 2021, les comptes et le bilan 2020 ont été expédiés par courrier électronique et postal aux adhérents.

Du 13 mars à fin mai 370 kg de truites « arc en ciel » fournis par la pisciculture Bellet Angoulême ont été déversés sur notre parcours loisirs très convoité : La Pigerie Monchandy.

Le 16 mars la fédération départementale nous a offert gracieusement 100 kg de brochets, 2 ont été déversés par nos soins du village d'Envaux à celui de Chabanne.

Le 18 septembre un membre de notre association s'est déplacé au siège de notre fédération départementale pour une réunion des présidents des 30 associations AAPPMA de notre département : bilan ventes des cartes, préparation des assemblées générales, la qualité écologique de nos cours d'eau étaient à l'ordre du jour.

Le 28 novembre a eu lieu notre assemblée générale, selon nos statuts un nouveau conseil d'administration et un nouveau bureau sera en place le 1er janvier 2022 pour cinq ans.

Plusieurs projets ont été débattus (concours de pêche, repas, loto) pour avoir des recettes supplémentaires. Les lâchers de truites sur notre parcours ont été reconduits. En début d'année nous déverserons 40 kg de perches « arc en ciel » fournis par notre fédération.

En 2022, le prix et la distribution des cartes restent inchangés. La fédération nationale de pêche en France a mis en place pour encourager les jeunes à pêcher, la carte gratuite pour les moins de 12 ans et demi-tarif pour les mineurs de moins de 18 ans.

Pour en bénéficier, il suffit qu'ils n'aient pas pêché l'année précédente et que la carte soit parrainée par un adulte titulaire d'une carte majeur, femme, automne.

Nous remercions notre président Bonnin Christian, qui se retire après avoir présidé l'association depuis...2001.

Le bureau et les membres du beau gardon vous souhaitent ses meilleurs vœux pour l'année 2022 et surtout une bonne santé à tous

le bureau du beau gardon



Le Beau Gardon Castelnarriérois (suite)

Procès verbal assemblée générale extraordinaire du 03/12/2021

Les membres élus du conseil d'administration à l'assemblée générale le 28/12/2021 ont été convoqués le lundi 30 novembre 2021 par voie électronique en assemblée générale extraordinaire le 03/12/2021 salle des associations.

A l'ordre du jour :

- * Election du bureau pour 2021-2026
- * Désignation du délégué au conseil d'administration fédération départementale
- * Questions diverses

Le quorum est atteint à 19h 45mn, c'est le vice-président en exercice M. Moineaud Jean-Jacques qui préside la réunion en remplacement du président M. Bonnin Christian absent pour raison de santé.

Mme Lucquiaud Yvette est élue secrétaire de séance.

Sont présents : Bernard Bertrand, Lucquiaud Régis, Lucquiaud Yvette, Huvelin Damien, Delaitre Jean-Philippe, Meunier Guillaume, Bernard Wilfried, Colin Alexandre.

Pouvoirs : Bernardeau Hervé, Brevet André, Moineaud Michel. **Absent** : Thomas Florian.

Les 11 membres présents peuvent commencer à voter à bulletin secret.

Le président de séance M. Moineaud Jean-Jacques dirige les votes.

11 votants

Ont été élus pour diriger le bureau de l'association AAPPMA « Le Beau Gardon » pour la saison 2022/2026

Président : Lucquiaud Régis : 10 voix pour, 1 abstention, 0 contre

Trésorier : Bernard Wilfried : 10 voix pour, 1 abstention, 0 contre

Secrétaire : Lucquiaud Yvette : 10 voix pour, 1 abstention, 0 contre

Vice-président : Colin Alexandre : 10 voix pour, 1 abstention, 0 contre

Trésorier adjoint : Huvelin Damien : 10 voix pour, 1 abstention, 0 contre

Secrétaire adjoint : Meunier Guillaume : 10 voix pour, 1 abstention, 0 contre

Elus comme vérificateurs aux comptes :

Moineaud Jean-Jacques : membre actif

Ebras Jean-François : membre actif

Monsieur Lucquiaud Régis président élu de l'association sera de droit avec 1 vote, le délégué au conseil d'administration à la fédération départementale, vote à l'unanimité : 11 voix pour, 0 abstention, 0 contre.

La modification de l'adresse du siège social : 4 place de l'église, mairie de Château- Garnier par 12 voix pour, 0 abstention, 0 contre.

La possibilité d'ouvrir un nouveau compte bancaire au crédit agricole : 12 voix pour, 0 abstention, 0 contre

Plusieurs questions diverses ont été débattues.

L'ordre du jour est épuisé à 8h 40 mn, le président de séance M. Moineaud Jean-Jacques lève la séance

Le président de séance

Moineaud Jean-Jacques

La secrétaire de séance

Lucquiaud Yvette

LA VIE ASSOCIATIVE

La Chorale « Le Routin d'Aiguail »

La chorale de Château Garnier a résisté aux assauts de la covid 19.

Grâce à son Président M. René Vignaud, et à tous les membres du bureau, la chorale est toujours debout.

Suite à l'assemblée générale du 26/10/2021, M. René Vignaud a souhaité mettre fin à son mandat de président.

A la demande générale des choristes, M. René Vignaud a accepté le poste de Président d'honneur.

Un nouveau bureau est désormais en place, son intention est d'œuvrer au mieux pour que cette chorale garde toute sa renommée.

Son but est de donner un maximum de concerts, bien entendu et de rester à la disposition des besoins de la commune.

Le nouveau bureau est le suivant :

- * Président d'honneur : M. René Vignaud
- * Président : M. Fernand Deliquet

- * Vice-président : M. Jacques Fossier
- * Secrétaire : Mme Mireille Boireau
- * Secrétaire adjointe : Mme Claudette Fossier
- * Trésorier : Mr Guy Cybard
- * Trésorière adjointe : Mme Dany Baratier

Les répétitions ont lieu le mardi soir salle « Semailles au vent » (à côté de l'église) de 19h à 21h sous la direction de Enrik LEGROS, chef de chœur, avec un répertoire toujours hétéroclite.

Toutes les personnes intéressées par le chant peuvent contacter le président Fernand DELIQUET au 06.87.85.40.80.

La chorale vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année, une bonne et heureuse année ainsi qu'une bonne santé pour l'année 2022.

Le Président Fernand DELIQUET



Le Petit Théâtre



*« le rire est le chemin le plus direct
entre 2 personnes »*

Charlie Chaplin

Chers toutes et tous,

Comme vous le savez, suite aux contraintes sanitaires en vigueur dans notre pays, la troupe du « Petit Théâtre » de Château Garnier n'a pu comme l'année précédente vous divertir et vous faire rire.

Mais cette année, nous sommes heureux de vous annoncer que les répétitions ont repris le 15 octobre 2021.

Deux nouveaux acteurs sont venus agrandir la troupe des adultes et trois nouvelles recrues chez les plus jeunes.

Comme d'habitude, nous avons choisi une pièce comique avec de bons mots et des situations loufoques :

« Tranches de Bluff » de Jean Claude Martineau, comédie en quatre actes avec 6 femmes et 4 hommes,

Et en première partie : « sourde comme un pot » de Patrick Mermoz, comédie en un acte avec nos trois apprenties comédiennes.

Les représentations se tiendront le :

- samedi 12 mars
- Samedi 19 et dimanche 20 mars
- Vendredi 25 et samedi 26 mars.

Nous vous donnons donc rendez-vous en 2022 !

En attendant ce moment, toute la troupe se joint à moi pour vous souhaiter à toutes et à tous de joyeuses fêtes.

Delphine Blanc

Pour la troupe du

Petit Théâtre de Château Garnier

LA VIE ASSOCIATIVE

Eglise, Communauté Locale

Malgré la pandémie de la COVID qui a contraint beaucoup d'entre nous à ne pas participer aux offices, notre Église a continué de vivre.

Une messe par mois est célébrée par le Père LOIX, prêtre à Charroux. Elle a lieu le samedi soir à 18h (heure d'été) ou 17h (heure d'hiver). Quelques fidèles de notre paroisse, et d'autres des paroisses voisines y participent.

Huit obsèques et un mariage ont été célébrés en 2021.

Deux nouveaux vitraux ont été posés dans le chœur suite au don de Mme Régine GAUTRON, la date de leur bénédiction n'est pas encore fixée.

L'entretien et le fleurissement de notre Église sont faits grâce à des paroissiennes malgré leur âge.

IMPORTANT : En ce qui concerne le paiement d'une célébration (obsèques, mariages) il doit être remis au trésorier de notre communauté (Jean-Jacques MOINEAUD) ou à un membre de la communauté présent et libellé comme suit (dans le cas d'un chèque), « Paroisse St Sauveur en Civraisien » et ceci quel que soit le prêtre ou les laïques officiant.

La messe de la Nuit de Noël aura lieu à Château-Garnier le 24 décembre à 19h.

Bon Noël et Bonne Année à toutes et à tous.

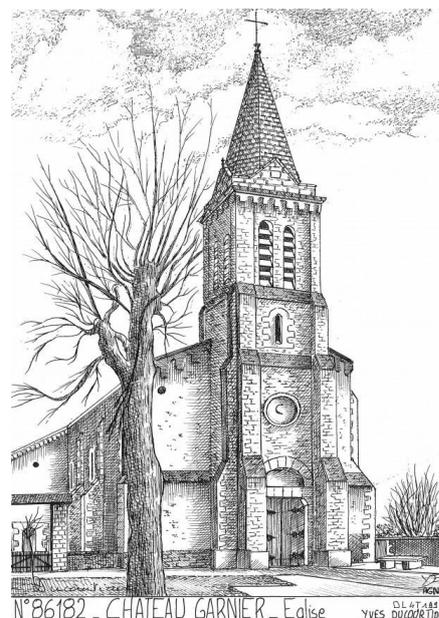
La Communauté Locale.

Membres :

Jean-Christophe RESSEGAND
Sylvie MIGNON
Marie-Claude CHASSAGNE
Roselyne DELAGE
Claudette MARCHAND
Nicole BOIREAU
Jean-Jacques MOINEAUD

Pour les célébrations contacter :

Marie-Claude CHASSAGNE : 05.49.87.87.57 ou 06.82.87.89.94
Roselyne DELAGE : 05.49.87.84.23
Sylvie MIGNON : 05.49.87.29.57



L'Église est ouverte tous les matins par Christian BONIN et fermée le soir par Nicole BOIREAU (sauf du 3 novembre 2021 à fin mars où, en cas de nécessité, la clé peut être prise à la mairie).

MOINEAUD Père et Fils

Moineaud Père & fils, la menuiserie avec passion de génération en génération.

A Château-Garnier, chez les Moineaud, la passion pour le bois semble être héréditaire.

Christophe Moineaud, n'est pas devenu menuisier par hasard... Bien qu'il ne soit pas né dans la menuiserie du grand-père René, ses souvenirs d'enfance sont quant à eux forcément liés à ce métier manuel qui se transmet de génération en génération...

La première génération de menuisier vit le jour chez les Moineaud avec l'arrière-grand-père Alcide de Christophe, le grand-père René, le père Jean-Jacques puis Kévin le fils, dernier arrivé dans l'entreprise familiale.

C'est donc la cinquième génération de menuisier qui semble se construire sous l'organisation du chef d'entreprise Christophe, 53 ans, bien décidé à continuer de transmettre sa passion et son savoir-faire...

SARL Moineaud Père & Fils

4 rue de Chez Pibouille

86350 Château-Garnier

Tél : 06 76 30 36 81

Mail : christophe.moineaud@wanadoo.fr

RGE Qualibat Eco Artisan

ACTIVITE

Menuiserie extérieure :

Bois, Aluminium, PVC

Portes et fenêtres

Volets battants, roulants

Portails et clôtures

Menuiserie intérieure :

Aménagement intérieur, portes, placards...

Charpente, Cloisons sèches, isolation.

Cave à vin



Portail



L'entreprise RICOLLEAU Etienne

Implantée depuis 2014, sur la commune de Château-Garnier, cette entreprise est dirigée par Etienne RICOLLEAU.

Initialement spécialisée dans le secteur d'activité des travaux de maçonnerie et de gros œuvres de bâtiment, des travaux de rénovation de bâtiments anciens, elle s'est spécialisée récemment dans le terrassement et les piscines, avec la réalisation de bétons décoratifs (désactivé et imprimé).

Depuis 2020, Etienne RICOLLEAU propose également de la location de matériel pour tous travaux (télescopique, tractopelle, pelle, machine à enduire, compresseur)

Quelques réalisations



Tapissier décorateur STEPHENS Angela

Décoration d'Intérieur

Angela Stephens

1 Horeb

86350

Château Garnier

Angela.stephens@orange.fr

05 49 87 09 40 / 06 81 99 29 63

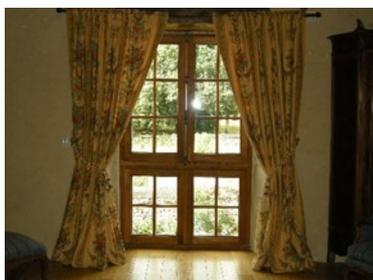
Diplôme ; BA HONS Formation / Training

Activité professionnelle : fabrication, transformation et réparation des articles pour la maison.

Tapisserie et couture



Couture : rideaux, stores, voiles, nappes, coussins et les housses de chaise et canapé etc ...



Angela donne les cours de la tapisserie et la couture

HorizonDécor

Suite à une reconversion en 2016 et habitant Château Garnier depuis mai 2020, Bruno Gaillard s'est installé en 2017 sous le nom de HORIZON DÉCOR comme auto-entrepreneur dans les arts graphiques et visuels en tant qu'artiste auteur.

Métier plus communément appelé peintre en Décor et Trompe l'œil.

Ses compétences consistent à réaliser des décors panoramiques, des enduits décoratifs, des imitations de matières (bois, métal, pierre, décors théâtre etc....) mais le cœur de son activité est la fresque en trompe l'œil.

Il réalise ces projets sur tout type de supports et toutes dimensions, en intérieur comme en extérieur. Il s'adapte à la demande de ses clients en proposant des idées de décors et ensuite réalise celui-ci.

Site internet : <http://horizondecor.fr/>

Page Facebook <https://www.facebook.com/brunogaillardhorizondecor/>



Irish stew : Le ragoût irlandais

Irish stew is a simple dish from Ireland. It comes from a culinary tradition that relied almost exclusively on cooking over an open fire but like many traditional dishes there is no agreed recipe. The important ingredients are lamb, or mutton, potatoes, onions, water and parsley. Although carrots, turnips or other root vegetables are often added and some people use beef rather than lamb.

Historically, it was made with mutton because the economic importance of sheep lay in their wool and milk. This meant that only old animals ended up in the cooking pot, where they needed hours of slow cooking.

In our family a pot of Irish stew would be made to take on a winter picnic. After a long beach walk it would be heated up on a camping stove in the sand dunes.

Le ragoût irlandais est un plat simple d'Irlande. Il vient d'une tradition culinaire qui reposait presque exclusivement sur la cuisson au feu de bois mais comme de nombreux plats traditionnels, il n'y a pas de recette convenue. Les ingrédients importants sont l'agneau ou le mouton, les pommes de terre, les oignons, l'eau et le persil. Bien que des carottes, des navets ou d'autres légumes-racines soient souvent ajoutés et que certaines personnes utilisent du bœuf plutôt que de l'agneau.

Historiquement, il était fabriqué avec du mouton parce que l'importance économique des moutons résidait dans leur laine et leur lait. Cela signifiait que seuls les vieux animaux se retrouvaient dans la marmite, où ils avaient besoin d'heures de cuisson lente.

Dans notre famille, un pot de ragoût irlandais était préparé pour un pique-nique d'hiver. Après une longue promenade sur la plage, il serait chauffé sur un réchaud de camping dans les dunes de sable.



Irish stew : Le ragoût irlandais (Recette)

Irish Stew

2 tbsp oil
2 large onions, peeled and sliced
800g very floury potatoes
600g lamb or mutton, cut into large pieces
2 sprigs fresh thyme
600ml lamb stock (or chicken stock)
6 medium carrots
Chopped parsley to serve

Heat the oven to 180C (160C fan)/350F/gas 4.
Heat the oil in a large casserole dish over a medium flame and cook the onions until soft and golden. Tip the onions into a bowl.

Peel one third of the potatoes, slice thinly and layer in the base of the casserole. Top with the fried onions, lamb and thyme.

Season generously and pour in stock. Bring to a bare simmer, cover and place the casserole in the oven for an hour and a half.

Shortly before the end of this time, peel and slice the carrots. Peel remaining potatoes and cut into chunks. Stir the carrots and potatoes into the casserole.

Leaving the lid slightly off, cook for another 30 minutes, by which time the meat should be very tender and the sliced potatoes all but disintegrated into the gravy.

Chill overnight. Lift off any solidified fat before reheating. Taste, season if necessary and top with chopped parsley.

Ragoût irlandais

2 cuillères à soupe d'huile
2 gros oignons, pelés et tranchés
800g de pommes de terre très farineuses
600g d'agneau ou de mouton, coupés en gros morceaux
2 brins de thym frais
600ml de bouillon d'agneau (ou de poulet)
6 carottes moyennes
Persil haché pour servir

Chauffer le four à 180C (160C ventilateur)/350F/gaz 4.

Chauffer l'huile dans une grande cocotte à feu moyen et cuire les oignons jusqu'à ce qu'ils soient tendres et dorés. Verser les oignons dans un bol.

Éplucher un tiers des pommes de terre, les trancher finement et les déposer au fond de la cocotte. Garnir d'oignons frits, d'agneau et de thym.

Assaisonner généreusement et verser le bouillon. Porter à ébullition, couvrir et mettre la cocotte au four pendant une heure et demie.

Peu de temps avant la fin de ce temps, éplucher et couper les carottes. Éplucher les pommes de terre restantes, couper-les en morceaux. Incorporer les carottes et les pommes de terre dans la cocotte.

En laissant le couvercle légèrement ouvert, cuire encore 30 minutes, moment auquel la viande devrait être très tendre et les pommes de terre tranchées presque entièrement désintégrées dans la sauce.

Réfrigérer pendant la nuit. Retirer toute graisse solidifiée avant de réchauffer. Goûter, assaisonner, si besoin et parsemer de persil haché.

A quick 'bread' recipe : Une recette de « pain » rapide

A quick 'bread' recipe that's great with a curry or soup and takes no time at all to make!

Ingredients:

1 Pot of natural yogurt (keep the pot to measure the flour in)

2 yogurt pots of plain flour.

Half a teaspoon of baking powder.

Method:

Spoon yogurt into a bowl, add two yogurt pots of flour, teaspoon of baking powder a little salt and any herb you fancy (or leave plain).

Mix it up and leave to stand for an hour. (you can use immediately but I've found coming up to room temperature helps with the flavour).

Cook:

Heat the grill (or pan on the stove if you prefer).

Divide to dough into 2 or 4 pieces and stretch it out by hand to about half an inch thick. Brush a little oil over, pop onto a greased baking tray to stop the dough sticking (I use a silicone mat). Pop under the grill and wait till its golden and bubbling and then turn off brush with oil and put back under the grill until golden. Serve immediately.

Une recette de « pain » rapide, délicieuse avec un curry ou une soupe et qui ne prend pas de temps à préparer !

Ingrédients:

1 Pot de yaourt nature (conserver le pot pour y doser la farine)

2 pots de yaourt de farine nature.

Une demi-cuillère à café de levure chimique.

Méthode:

Versez le yaourt dans un bol, ajoutez deux pots de yaourt de farine, une cuillère à café de levure chimique, un peu de sel et toutes les herbes de votre choix (ou laissez nature).

Mélangez et laissez reposer une heure. (vous pouvez utiliser immédiatement mais j'ai trouvé que monter à température ambiante aide à la saveur).

Cuisiner:

Faites chauffer le gril (ou la poêle sur la cuisinière si vous préférez). Divisez la pâte en 2 ou 4 morceaux et étirez-la à la main sur environ un demi-pouce d'épaisseur. Badigeonnez d'un peu d'huile, déposez sur une plaque à pâtisserie graissée pour empêcher la pâte de coller (j'utilise un tapis en silicone). Passez sous le gril et attendez qu'il soit doré et bouillonnant, puis éteignez le pinceau avec de l'huile et remettez sous le gril jusqu'à ce qu'il soit doré. Servez immédiatement.



Sculptures et vierges

Château-Garnier, un peu d'histoire ...

L'origine du nom provient du latin "castrum Garnerii" signifiant le "camp de Garnerius".

L'histoire commence avec la motte castrale portant le nom du seigneur qui l'a défendue après l'an 1000, un certain Garnerius transcrit "Garnier" en français en 1388. Le site permet une défense efficace au Moyen-âge, car la vue est large et dégagée sur ce promontoire naturel. La rivière, déjà puissante fait alors fonctionner plusieurs moulins, dont l'un est devenu une minoterie active jusqu'à la fin du XXème siècle. Le château contrôle l'une des portes du nord de la châtelierie de Civray s'ouvrant vers la Marche, les terroirs du Charlois et les terres à châtaignes et à céréales du pays civraisien. Le curé est nommé par l'abbaye de Charroux. La trace des halles rappelle que des marchés et des foires s'y tenaient régulièrement. Le culte de Saint Antoine "aux cochons" est le signe de l'interpénétration de préoccupations terrestres et du souci du sacré. Le vaste territoire paroissial était d'ailleurs jalonné de croix de carrefours d'origines et d'époques diverses. Les terres, de qualité très inégale, en partie des brandes pendant des siècles et donc favorables aux parcours des animaux, ont été consacrées à l'élevage et à des cultures suffisamment variées pour faire vivre une population nombreuse d'agriculteurs et d'artisans.

La vierge à l'enfant.

Dans l'église Saint-Maurice, cette vierge en pierre polychrome daterait de la fin du XVII-début XVIIIème siècle. D'origine inconnue, celle-ci présente des analogies avec celle de Saint-Maurice-La-Clouère. Les drapés de la robe appartiennent au classicisme inspiré de l'antiquité romaine. Les aspects de mère nourricière sont réalistes. La facture de l'œuvre témoigne des moyens importants dont disposait le pieux commanditaire.



STATUETTE EN PIERRE extraite par M. REAU provenant de la maison de M.GAUTHIER

D'environ 40 cm en calcaire, cette statue de femme date de l'époque médiévale et est désormais incluse dans un pilier de mur dans la rue de Chez Pibouille. Le visage est plat et sobrement sculpté. En revanche, le voile sur le tête, qui pourrait être une couronne et les vêtements sont bien travaillés. Des fleurs stylisées sont même visibles sur la robe. Il est facile de reconnaître un bracelet et peut-être un chapelet. La main gauche tient un objet qui n'a pas été identifié.



Cette statuette était initialement logée au fronton de la porte d'entrée d'une maison située au bas de la rue des passeroses appartenant à Monsieur Jean Gauthier et Louise, sa sœur où ils vivaient ensemble. Cette maison a été démolie dans les années 70.

Si on remonte le temps de quelques décennies, par tradition, les familles accompagnées de leurs enfants, imploraient par des prières cette statue considérée sainte pour des guérisons.

A l'époque on appelait cette coutume (faire les voyages aux enfants) en implorant les saints pour protection des maladies.

LOUISE disait entendre des voix la nuit : Était-ce d'autres visites ? où tout simplement la statuette qui priait les Dieux pour les bienfaits.

Histoire du plan d'eau

CHATEAU-GARNIER est doté d'un agréable plan d'eau qui, avec les équipements annexes, en font une aire de loisirs appréciée de tous. Il nous a paru intéressant d'en connaître sa genèse.

La commune étant propriétaire d'une importante surface de terres dites des brandes communales, il est émis début des années 70, l'idée d'un plan d'eau.

Le 3 juillet 1971 le conseil municipal autorise le maire à solliciter le SIMER, qui a déjà effectué les relevés topographiques, pour l'établissement d'un avant-projet. Le devis de 115000 F est validé le 03/09/71 ainsi qu'un emprunt de 100000 F pour le financer.

Le principe est validé le 3 juillet 1974. Un programme d'aménagements communaux établi avec la collaboration de la DDA concrétise ce projet, et, des subventions pouvant être accordées, le conseil sous la présidence de M Bernardeau Lucien, l'approuve pour un montant de 340000 F le 14/12/74 avec un reste à charge, subventions sollicitées déduites, de 186750 F financé en partie par un emprunt de 180000 F.

le 8 mars 1975, le maire informe son conseil que le projet est ajourné sur l'avis défavorable du géologue à la suite de son deuxième rapport. Il demande de nouvelles fouilles et d'autres analyses. L'emprunt à court terme 9.80 % de 180000 F qui avait été contracté sera remboursé par anticipation. Le 04/06/75, M. Dupeux Ingénieur des travaux ruraux à la Direction Départementale de l'Agriculture est venu exposer les nouvelles observations faites par le géologue chargé de la prospection du terrain. Suite aux conclusions de ce rapport, le conseil municipal décide de faire procéder à la construction du Plan d'Eau. Le financement est assuré

par un prêt de 180000 F à taux bonifié (4%) et une subvention de 82250 F .

Une surface de 17 ha lui est consacrée dont 5 ha en eau destinés à la pêche. Deux autres étangs s'y ajouteront par la suite, financés par l'association de gestion du plan d'eau , celui du haut pour l'alevinage et celui du bas pour déversement.

Il est géré par une commission de gestion loi 1901, initiée lors du conseil du 22 avril 1977 sur proposition du receveur municipal avec une convention de gestion. Un projet de cette dernière est étudié par le conseil municipal du 6 Mars 1978, la convention définitive avec l'Association de Gestion du Plan d'eau communal de type 1901 ,constituée le 05/03/1978 et déclarée en Préfecture le 11 avril 1978 , étant validée lors de la séance du 22/05/78.

La convention contenait ce qui suit :

La mise à disposition à l'Association de Gestion du Plan d'eau communal du plan d'eau et de ses équipements.

L'association s'engage :

- A les exploiter sagement sous le contrôle du Conseil Municipal
- A encaisser toutes recettes provenant de l'exploitation.
- A reverser en fin d'année (exercice civil) à la commune, le montant des recettes déduction des frais de fonctionnement, y compris alevinage et petits travaux effectués avec l'accord de la Municipalité.

Histoire du plan d'eau

La Commune s'engage :

- A prendre à sa charge l'entretien des plantations, espaces verts et matériel d'équipement, et à toutes les charges incombant au propriétaire.
- A employer l'excédent des recettes reversé au remboursement de tout ou partie de l'annuité de l'emprunt contracté par elle pour la création du plan d'eau.
- A investir éventuellement en matériel la totalité de l'excédent des recettes
- A prendre en charge, éventuellement, un déficit d'exploitation.

La clôture a été faite par des bénévoles et la pêche a été ouverte le samedi 15 avril 1978 avec 150 pêcheurs venus de tout le département, certains depuis 6 heures du matin malgré le froid.

L'inauguration a eu lieu le 18 juin 1978 en présence de divers élus, entre autres Jean-Marie Bou-loux sénateur de la Vienne et Conseiller Général et bon nombre de Castelnarriérois. Mr René MONO-RY, ministre de l'Économie et Président du Conseil Général de la Vienne retenu par un déplacement à Dakar s'était excusé.

Au fil du temps, des aménagements sont apportés, le bungalow a été construit gracieusement par Mr Pierre BARILLET.

Les bornes, sur la jetée de l'étang sont celles du champ de foire situées autrefois sur la place actuelle de l'Europe pour la commercialisation des bovins lors de nos florissantes foires du 22 de chaque mois.

Des jeux pour enfants sont progressivement installés, le camping (02/1980), le terrain de boules, et le terrain de tennis (05/1983).

Par une délibération du 17/01/86 le conseil décide la création d'un mini-golf et sa construction est confiée à M. Jacques Hebras. Le devis est de 100000 F et une demande de subvention de 40000 F est effectuée. L'association y a participé et a effectué des plantations grâce à un emprunt de 80000 F contracté en 1985

Une plage de sable a été réalisée et des jeux mis à la disposition des enfants. L'été le plan d'eau attirait de nombreuses personnes venues des environs. Ils appréciaient ce havre de paix et la baignade et bien entendu la pêche .

Malheureusement, La municipalité a été contrainte de fermer la baignade en 2011. En effet, pour le maintien de cette dernière l'administration imposait d'établir un profil de baignade d'un coût de 5000€ (à refaire tous les 3 ans), effectuer des analyses d'eau régulières , recruter 1 maitre nageur et **interdire la pêche** ! Devant le coût exorbitant pour notre commune et sans la certitude que la baignade reste autorisée, le conseil municipal a décidé de fermer la plage et interdire la baignade. Ce fut une décision difficile à prendre mais dictée par la raison.

Plus tard est venu s'ajouter, sur un projet communautaire du pays Gencéen, l'installation du city-stade vers 2013 et plus proche de nous (2018-2019), sur l'impulsion de MM. Daniel Poulain et Gérard Hébras, un éphémère practice sur l'eau suivi d'un practice sur l'herbe en attendant la réalisation d'un véritable parcours de Golf.

Histoire du plan d'eau

M. Hubert LELONG en a été le premier président de 1978 à 1981 puis :

- Hervé Arlot de 1981 à 1984
- Achille Guyon de 1984 à 1988
- Jean Moreau de 1988 à 1996
- Daniel Duverger de 1996 à 2013
- Michel Rouet de 2013 à nos jours

Ce site est très connu des environs et très apprécié des pêcheurs qui y viennent très nombreux. De nombreuses fêtes y ont été organisées, notamment le 14 juillet avec les traditionnels feux d'artifice mais aussi des événements particuliers comme les cascadeurs du réputé Jean Sunny le 28 juillet 1978, la venue du Club départemental d'aéromodélisme en animation lors de plusieurs fêtes. En 1999 et en 2000 2 manches du championnat de France d'aéroglosses y ont été organisées.

Le plan d'eau a également été le théâtre de jeux intercommunaux mais également l'écrin idéal pour les Fêtes du jumelage et du Folklore.

Bref ce plan d'eau ne manque pas d'atouts pour passer de bonnes journées à CHATEAU-GARNIER.

Aussi il convient de remercier tous les bénévoles qui, dans l'ombre, ont contribué à faire de ce plan d'eau ce qu'il est actuellement: un lieu d'exception que beaucoup nous envie!

Notre aire de loisirs a encore un beau potentiel qu'il faudrait exploiter et les idées ne manquent pas.

Souhaitons que les prochaines générations continueront de tenir le flambeau et, pourquoi pas, permettrons une cohabitation baignade-pêche avec d'autres activités.



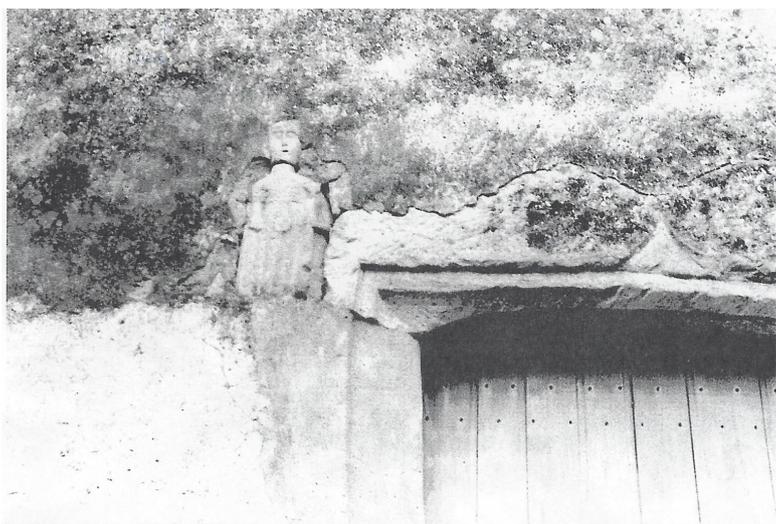
LA PAGE INSOLITE

Nouvelle rubrique : « Olé où », « Quikolé » ?

Si vous traversez la commune à toute allure, certains détails de notre village et de sa campagne vous auront peut-être échappés .

Voici quelques photos prises dans Château-Garnier : allez-vous les reconnaître ?

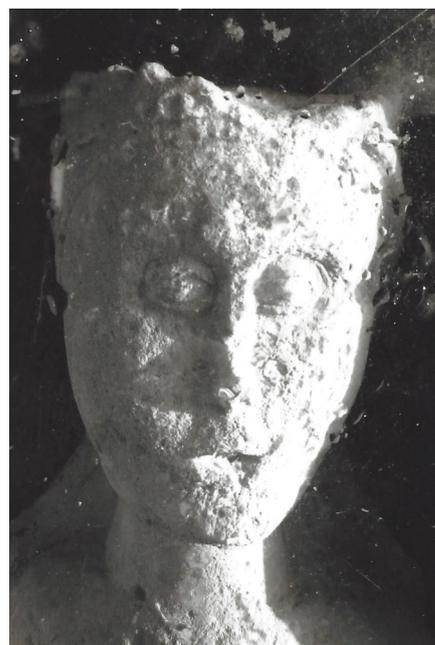
Les solutions se trouveront à la fin de la page (à l'envers)...



Une photo pour les anciens ! Vous rappelez-vous cette maison aujourd'hui détruite ?(1)

Ci-contre le visage et un autre détail de la sculpture.

Quikolé, Olé où ?(2)



Pour vous aider, cette réalisation est très récente, merci à l'artisan qui l'a réalisée de sa propre initiative ! L'escargot en a fait sa demeure...Olé où ? (3)

Retournez le bulletin pour connaître les réponses !!!

Sculpture (1) rue de Pibouille provenant de l'ancienne maison de Jean Gauthier (2) qui se trouvait en bas de l'Impasse des Passeroses.

Gargouille (3) située sur une Gouttière de la Maison des Services de Proximité rue Alfred Bouchard

ARTISANS, COMMERCANTS ET SERVICES A CHÂTEAU-GARNIER			
Entreprise	Activité	Gérant	Téléphone
ACHE	Maçonnerie générale, Gros œuvre de bâtiments	HAMZIC Elvis	07 86 12 08 42 09 75 52 27 18
Cabinet de soins infirmiers	Infirmières (Cabinet secondaire)	LASNIER-LUCAS-ROBREAU-FERRON	05 49 59 52 14
Cabinet médical secondaire	Médecin (Cabinet secondaire)	Dr Rouet Nailani Marion	05 49 87 70 04
Carrière Iribarren Etablissement secondaire	Exploitation de gravières et sablières, extraction d'argile et de kaolin	Iribarren Jean-François	05 49 59 53 31
Christelle Coiffure	Salon de coiffure	BETIN Christelle	05 49 87 74 16
LALIE Coiffure	Coiffeuse à Domicile	Lallie	06 21 64 19 67
EHPAD LA REVERIE	Maison de retraite	MOINEAU Samuel	05 49 87 88 81
EURL BIGOT Jean-Marc	Garage automobile ; Entretien et réparation de véhicules	BIGOT Jean-Marc	05 49 87 87 13
EURL UTILIA	Entretien espaces verts, services à la personne	DUPART Nicolas	05 16 52 77 73 06 61 54 15 75
GUILLARD-SIEPER Claire	Masseur kinésithérapeute	GUILLARD-SIEPER Claire	05 49 87 02 12
LA TOUCHE ET PLUME	Formation en informatique, secrétariat,	HUREAU Marie	07 62 86 64 76
LE MANEGES DES PAINS	Multiservices dépôt de pain (établissement secondaire)	SENELIER Sébastien	05 49 87 83 20 05 49 87 80 87
LEGRU Christian	Plomberie, chauffage, couverture	LEGRU Christian	05 49 87 08 47
Mabille Formations	Formation en informatique	MABILLE Bruno	06 31 46 56 66
MAGNAN Arnaud	Travaux agricoles	MAGNAN Arnaud	05 49 87 84 25
MOINEAUD Père et Fils	Menuiserie	MOINEAUD Christophe	05 49 87 84 49 06 76 30 36 81
MCCM86	Multiservices	CHALAS Catherine / MESRINE Michael	07 86 17 89 35
MTS	Menuiserie, multiservices	GABORIT Xavier	06 88 64 97 90
PEINTURE CLAUDE	Peinture, rénovation, nettoyage façades...	SALLE Claude	06 95 32 48 86
RICOLLEAU Etienne	Maçonnerie, menuiserie, démoussage, cloisons sèches	RICOLLEAU Etienne	06 78 20 28 05
SARL CHARPENTIER	Quincaillerie, corderie (Ambulant)	CHARPENTIER Marc	05 49 87 80 10
Tapissier décorateur STEPHENS Angela	Tapissier décorateur-Tissus ameublement	STEPHENS Angela	05 49 87 09 40 06 47 54 20 58
Urgences informatiques	Assistance informatique, vente matériel reconditionné...	DOUTEAU Gilles	07 55 64 68 70
Créations de coco et pleins d'idées	Création bijoux	DOUTEAU Corine	06 75 58 92 31
Créateur de Curiosité	Création bijoux	Bastien Rolland	
Makraphoenix	Création bijoux	Carine Alloncle Germanaud	
VET'SANTE	Clinique vétérinaire	Drs Marouteix-Babeau-Prudhomme-Givois-Auzanneau	05 49 87 80 23
HorizonDécor	Créateur d'illusion visuelle	GAILLARD Brino	06 60 13 80 51
Goborit Delphine	Aide spécialisée à domicile	GABORIT Delphine	06 86 82 18 75
NATHUROPATHIE Hygiène de vie	Conseils et ateliers en hygiène de vie	RAIMBERT Loetitia	06 82 23 64 73
COLVIN Steven et Susan	Chambre d'hôtes	COLVIN Steven et Susan	06 08 99 30 46

Calendrier des fêtes 2022

janvier	février	mars
<p>⇒ Mercredi 12 SF AGE Comité des Fêtes à 20h30</p> <p>⇒ Jeudi 20 AGO Club de L'amitié à 14h</p> <p>⇒ Samedi 29 SM Biblio-café 10h-12h Bibliothèque</p> <p>⇒ Samedi 29 SF Vœux du Maire à 15h</p>	<p>⇒ Dimanche 13 SF AGO Plan d'eau</p>	<p>⇒ Samedi 5 SF rando+ repas Chorale ?</p> <p>⇒ Samedi 12 SF Théâtre</p> <p>⇒ Dimanche 13 SF AGO Plan d'eau</p> <p>⇒ Samedi 19/Dimanche 20 SF Théâtre</p> <p>⇒ Vendredi 25 /Samedi 26 SF Théâtre</p> <p>⇒ Samedi 26 Ouverture Plan d'eau</p>
avril	mai	juin
<p>⇒ Samedi 2 SF rando+ repas Chorale ?</p> <p>⇒ Samedi 30 SF Foire de Château Garnier Marché aux plantes /Vide grenier</p>	<p>⇒ Dimanche 15 Pétanque Plan d'eau</p> <p>⇒ Vendredi 27 Belote Club de L'amitié</p>	<p>⇒ Dimanche 12 Brocante Chorale</p> <p>⇒ Dimanche 26 ? AGO ACCA</p>
juillet	août	septembre
<p>⇒ Jeudi 14 Fête Plan D'eau +Feu d'artifice</p>		<p>⇒ Vendredi 9 SF Belote Club Amitié</p> <p>⇒ Vendredi 9 AGO Tarot</p> <p>⇒ Samedi 24 SF Fête des Associations</p>
octobre	Novembre	décembre
<p>⇒ Samedi 16 Fermeture Plan d'Eau</p> <p>⇒ Dimanche 30 SF Loto Pêche</p>	<p>⇒ Samedi 26 SF ? Marché de Noël APE</p>	<p>⇒ Samedi 5 SF ? Marché de Noël APE</p>

SF : salle des fêtes

SM : salle semailles au vent

Maison des Services de Proximité



Marché de Noël de l'APE



Comité de rédaction

Directeur de rédaction :

- François AUDOUX

Responsable de rédaction:

- Ambdilhadi NAILANI

Membres du comité rédaction :

- Angela STEPHENS
- Carine DEGORCE
- Chantal MARSAULT
- Claudine CHEVAIS
- Eliane BARREAU
- Isabelle AUDOUX
- Marion PETIT
- Tiphaine CHAUVEAU

Impression

Imprimerie Raveau Couhé

86700 Valence-en-Poitou

NB: Les articles sont rédigés sous la stricte responsabilité de leurs auteurs. Il n'est pas possible de corriger d'éventuelles fautes d'orthographe et de grammaires pour les articles fournis en PDF.

Meilleurs Vœux 2022

*François Audoux, Maire de Château-Garnier
et son Conseil Municipal*

*seraient honorés de votre présence lors des vœux de
la Municipalité qui se dérouleront courant février
à une date restant à déterminer*

à la salle des fêtes de Château-Garnier

*(sous réserve de contraintes sanitaires qui seront
en vigueur à cette période)*